

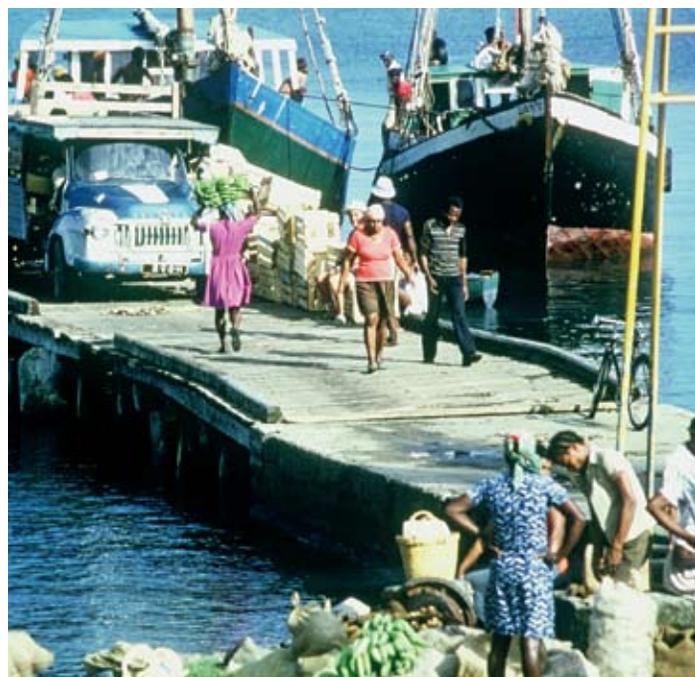
Huitième objectif du Millénaire pour le développement

Résultats du Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement



NATIONS UNIES

Rapport du Groupe de réflexion
sur le retard pris dans la réalisation
des objectifs du Millénaire
pour le développement, 2008



Le présent rapport a été établi par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer le suivi de la réalisation du huitième objectif en resserrant la coordination interorganisations. Plus de 20 organismes des Nations Unies sont représentés au Groupe de réflexion, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont joué le rôle d'organismes chefs de file pour coordonner les activités du Groupe de réflexion. Le Groupe a été présidé par Ad Melkert, secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, et ses activités ont été coordonnées par Rob Vos, directeur au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Liste des organismes représentés au Groupe de réflexion

Banque mondiale	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (UNOPS)	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (OHRLLS)	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER)
Commission économique pour l'Afrique (CEA)	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Commission économique pour l'Europe (CEE)	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Organisation météorologique mondiale (OMM)
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Organisation mondiale de la Santé (OMS)
Département de l'information du Secrétariat de l'ONU (DPI)	Organisation mondiale du commerce (OMC)
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DAES)	Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	Programme alimentaire mondial (PAM)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Fonds monétaire international (FMI)	Union internationale des télécommunications (UIT)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	

Huitième objectif du Millénaire pour le développement

Résultats du Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Rapport du Groupe de réflexion sur le retard
pris dans la réalisation des objectifs
du Millénaire pour le développement, 2008



Nations Unies
New York, 2008

Photos de couverture

Gauche : Photo ONU

En haut à droite : Saurabh Mittall © 2005, avec l'autorisation de Photoshare

En bas à droite : Photo ONU

Publication des Nations Unies

Numéro de vente : F.08.I.17

ISBN 978-92-1-200287-3

Copyright © Nations Unies, 2008

Tous droits réservés

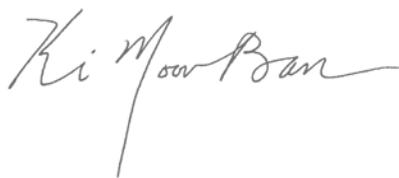
Préface

En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, les dirigeants mondiaux se sont entendus sur un certain nombre d'objectifs et de cibles mesurables, devant être atteints dans des délais déterminés, afin de combattre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes et en ont fait le pilier de l'ordre du jour mondial. Depuis lors, ils ont maintes fois confirmé leur ferme volonté d'atteindre les buts fixés et de consolider un partenariat global afin d'améliorer les conditions de vie des pauvres, partout dans le monde, et ce en une génération.

Nous avons maintenant franchi plus de la moitié du chemin menant de l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement à la date butoir de 2015. Des progrès ont certes été accomplis mais, dans la plupart des régions du monde, il reste encore beaucoup à faire pour les atteindre. Dans le huitième objectif—qui est de créer un partenariat mondial pour le développement—les États Membres ont pris l'engagement concret de centrer leur attention, en particulier, sur les domaines du commerce, de l'aide publique au développement, de la dette extérieure, des médicaments essentiels et de la technologie. Les mesures adoptées dans ce domaine sont importantes en soi mais sont également de nature à apporter un appui d'une importance capitale à la réalisation des autres objectifs, y compris de ceux qui tendent à préserver l'environnement.

Il existe au sein du système des Nations Unies plusieurs processus interorganisations de suivi de la réalisation des sept premiers objectifs du Millénaire pour le développement aux échelons aussi bien mondial que national, mais il s'est avéré plus difficile de porter un jugement d'ensemble sur le point de savoir si le partenariat mondial pour le développement est effectivement mis en place et si les engagements assumés par la communauté internationale sont honorés. Aussi ai-je créé en 2007 le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de regrouper toutes les informations disponibles concernant l'exécution de ces engagements.

Il ressort clairement du premier rapport du Groupe de réflexion que, si l'on a avancé sur de nombreux fronts, la réalisation des engagements assumés n'a pas été ce qu'elle aurait dû être et a pris du retard. Un avenir commun pour tous n'est pas concevable en l'absence d'une action concertée à l'échelle planétaire et de solides partenariats. Maintenant que nous sommes à mi-chemin dans les efforts que nous avons entrepris pour atteindre les objectifs fixés à la date butoir de 2015, il est essentiel que tous les partenaires s'emploient plus activement à accélérer la réalisation des promesses qu'ils ont faites.



BAN KI-MOON
Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	
Aide publique au développement	vii
Accès aux marchés (commerce)	ix
Viabilité de la dette	x
Accès à des médicaments essentiels abordables	xii
Accès aux nouvelles technologies	xiii
Introduction	
Le Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	1
Aide publique au développement	
Retard pris dans la réalisation de l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies	6
La gageure du doublement de l'aide à l'Afrique	8
Aide aux pays les moins avancés	8
Aide aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	10
Allocation de l'aide aux services sociaux de base	10
Le rôle croissant des donateurs non membres du CAD et des donateurs privés	12
Amélioration de l'efficacité de l'aide	13
Le déliement de l'aide	14
Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	14
Le partenariat mondial pour l'aide au développement est-il véritablement en cours de création ?	16
Accès aux marchés (commerce)	
Cibles concernant le commerce visées par le huitième objectif du Millénaire pour le développement	21
Élargissement de l'accès en franchise de droits aux marchés des pays développés	22
Réduction des droits de douane qui frappent les produits agricoles, les textiles et les vêtements exportés par les pays en développement	23
Subventionnement des produits agricoles dans les pays riches	23
Aide pour le commerce	24

	<i>Page</i>
La promesse d'un partenariat mondial renforcé est-elle en voie d'être tenue ?	27
Réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits . . .	27
Expansion des échanges des pays en développement	27
Les progrès sont moins évidents pour ce qui est de la pénétration des exportations des PMA	29
Concentration des exportations des pays en développement	29
Viabilité de la dette	
Allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE	31
Mesures d'allègement de la dette accordées	32
Diminution du fardeau représenté par le service de la dette	33
Plus de ressources pour les dépenses sociales ?	34
Durabilité de l'allègement de la dette	34
Au-delà de l'Initiative PPTE	37
Le partenariat mondial réussit-il effectivement à rendre la dette des pays en développement soutenable ?	38
Accès à des médicaments essentiels abordables	
Proportion de pays ayant établi et actualisé récemment une liste nationale des médicaments essentiels	40
Disponibilité des médicaments essentiels	41
Dépenses en produits pharmaceutiques du secteur public	42
Prix des médicaments essentiels	43
Politiques de substitution par des médicaments génériques	46
Reconnaissance du droit d'accès aux médicaments essentiels et aux technologies dans les constitutions nationales	47
Mise à jour récente des politiques nationales relatives aux médicaments	47
Vers un partenariat mondial renforcé pour améliorer l'accès à des médicaments essentiels abordables	48
Accès aux nouvelles technologies	
Accroissement rapide de l'accès à la téléphonie mobile	51
Utilisation de l'Internet et fossé numérique	53
Accès limité des pays à faible revenu à l'Internet et aux TIC en général	54
Partenariats entre le secteur public et le secteur privé ou privatisation ?	56
La nécessité de renforcer le partenariat mondial pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies	58

Résumé

Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a analysé la mesure dans laquelle les engagements reflétés dans ces objectifs et ratifiés par les gouvernements lors des différentes manifestations internationales qui ont suivi le Sommet du Millénaire ont été honorés. La Déclaration du Millénaire soulignait qu'un renforcement des partenariats mondiaux pour le développement était indispensable si l'on voulait créer un environnement propice pour pouvoir avancer plus rapidement sur la voie de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration de la santé et de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la protection de l'environnement, comme prévu par les objectifs du Millénaire pour le développement.

La principale conclusion qui se dégage du présent rapport est que, bien que des progrès aient été accomplis sur plusieurs fronts, il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que soient honorés les engagements assumés par la communauté mondiale dans les domaines de l'aide publique au développement, du commerce, de l'allègement de la dette et de l'accès aux nouvelles technologies et à des médicaments essentiels abordables. Alors que le ralentissement de l'activité économique mondiale et l'envolée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie menacent de réduire à néant certains des progrès accomplis en matière de développement humain, et un renforcement des partenariats mondiaux est indispensable si l'on veut éviter de reculer. Pendant le compte à rebours qui nous sépare de 2015, des mesures devront être adoptées d'urgence pour rattraper le retard déjà pris dans la réalisation des objectifs et tenir les promesses qui ont été faites de les atteindre.

Aide publique au développement

La réalisation des engagements qui ont été pris, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, de satisfaire les besoins particuliers des pays les moins avancés ... et de fournir une aide publique au développement plus généreuse aux pays résolus à atténuer la pauvreté est très en retard.

Les efforts visant à accroître l'aide publique au développement (APD) sont loin d'avoir été couronnés de succès. En 2007, les seuls pays ayant atteint ou dépassé l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies, à savoir 0,7 % du revenu national brut (RNB), étaient le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. L'effort moyen des 22 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'a pas dépassé 0,45 % du RNB mais, compte tenu de l'envergure de leurs économies, le montant total net des courants d'assistance des pays membres du CAD n'a représenté que 0,8 % de leur revenu national global. L'assistance financière fournie aux pays les moins avancés (PMA) a également été inférieure aux engagements assumés. Indépendamment des pays susmentionnés, seuls la Belgique, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

du Nord ont atteint l'objectif consistant à fournir aux PMA une assistance représentant au moins de 0,15 à 0,20 % de leur RNB; la moyenne pour tous les pays membres du CAD n'a été que de 0,09 %. Les courants d'assistance ont augmenté régulièrement à partir de 1997 pour atteindre le chiffre record de 107 milliards de dollars en 2005 du fait, cette année-là, du montant exceptionnel de l'allègement de la dette qui a été accordé. Depuis lors, l'APD nette (en prix constants) s'est contractée de 4,7 % en 2006 et à nouveau de 8,4 % en 2007. Si l'on fait abstraction des mesures d'allègement de la dette et de l'aide humanitaire, l'appui aux programmes de développement, au sens auquel cette expression est généralement entendue, s'est accru de plus de 50 % (en prix constants) depuis le creux de 1997 et de près de 30 % depuis 2000, année de la Déclaration du Millénaire, mais le rythme de cette augmentation s'est considérablement ralenti depuis 2005.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement adoptée en 2005 représente le plus vaste effort jamais entrepris jusqu'à présent pour améliorer la coordination de l'aide et aligner celle-ci sur les priorités nationales. Les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs fixés à Paris en 2005 pour l'année 2010 ont été lents. Le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu à Accra en septembre 2008 constituera une occasion d'accélérer les efforts visant à améliorer la prévisibilité de l'aide et à en réduire la fragmentation ainsi que les coûts de transaction élevés que suppose l'administration des ressources allouées aux programmes d'assistance. Il faudra également progresser plus rapidement pour réduire la proportion de l'aide liée à l'achat de biens et de services dans les pays donateurs et mieux aligner les courants d'assistance sur les budgets nationaux afin d'élargir ainsi la marge de manœuvre dont disposent les pays lorsqu'il s'agit de définir leurs priorités de développement.

Ces dernières années, les contributions de donateurs autres que les pays du CAD, des pays en développement et de fonds privés sont venues accroître les disponibilités de ressources financières pour le développement. Sur la base de chiffres partiels, on estime que le montant total de l'APD provenant de pays autres que ceux qui sont membres du CAD a augmenté (en prix constants) de 1,5 milliard de dollars en 2000 à 5,1 milliards de dollars en 2006. Des efforts supplémentaires devront néanmoins être faits pour améliorer la concertation et la coordination avec ces nouveaux intervenants pour éviter une fragmentation encore plus grande de l'aide et la hausse des coûts de transaction pour les pays bénéficiaires.

L'insuffisance actuelle des courants d'assistance par rapport aux objectifs fixés et la lenteur des progrès accomplis sur la voie de l'amélioration de la qualité de l'APD sont d'ores et déjà des signes annonciateurs du risque que les objectifs arrêtés par la communauté internationale et confirmés par les États Membres lors des réunions au sommet et réunions internationales qui ont suivi ne soient pas atteints dans les délais fixés.

Des mesures doivent être adoptées d'urgence pour accroître les courants d'assistance et appuyer ainsi la réalisation des sept premiers objectifs dans les pays en développement. Pour cela, il faudra adopter des mesures concrètes, notamment :

- Les donateurs devront accroître les courants d'assistance de 18 milliards de dollars par an (aux taux de change de juillet 2008) entre 2008 et 2010 pour appuyer les programmes de développement essentiels et atteindre les

objectifs convenus d'ici à 2010. En 2007, l'APD totale a été inférieure de plus de 10 milliards de dollars à ce qu'elle aurait dû être pour progresser comme prévu selon les objectifs convenus;

- Pour parvenir de façon gérable à l'augmentation convenue des courants annuels d'APD nette à l'Afrique d'ici à 2010, les donateurs devront allouer à la région un montant supplémentaire de 6,4 milliards de dollars par an, aux prix constants de 2005 (ou de 7,3 milliards de dollars par an aux taux de change de juillet 2008);
- Même si les engagements concernant l'augmentation de l'APD nette à l'Afrique sont honorés, il faudra accroître encore plus l'APD aux PMA (dont beaucoup se trouvent en Afrique). Le courant annuel total d'APD aux PMA devra s'accroître en moyenne de 8,8 milliards de dollars (aux taux de change de juillet 2008) entre 2008 et 2010 pour parvenir à l'objectif, c'est-à-dire une APD comprise entre 0,15 et 0,20 % du RNB de chaque donateur;
- Les donateurs, y compris les donateurs non habituels et les pays bénéficiaires, devront s'employer plus activement à promouvoir l'alignement et l'harmonisation de l'aide, la gestion axée sur les résultats et la responsabilisation mutuelle concernant l'utilisation faite de l'assistance, et ils devront aussi améliorer le dialogue avec les pays donateurs non membres du CAD pour que ceux-ci observent également ces principes.

Accès aux marchés (commerce)

Les progrès ont été lents aussi pour ce qui est de l'objectif consistant à poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire et à garantir l'admission en franchise et hors contingent des exportations des pays les moins avancés. L'un des objectifs du Cycle de négociations commerciales de Doha, lancé en 2001, était d'adopter des mesures répondant aux besoins des pays en développement conformément à un « Programme pour le développement ». Sept ans plus tard, l'impossibilité de mener à bien ce Cycle de négociations axé sur le développement constitue le plus important des retards enregistrés pour ce qui est de la réalisation des objectifs fixés en matière de commerce et sans doute aussi des buts visés dans le contexte de l'ensemble du huitième objectif du Millénaire pour le développement. La communauté internationale doit réorienter ses efforts pour mener à bien le Cycle de négociations conformément à son intention initiale, qui était de promouvoir le développement et ainsi de profiter tout particulièrement aux pays les plus pauvres. Il faut par conséquent accorder la priorité aux mesures visant à faciliter l'accès aux marchés des pays en développement, surtout des PMA, et ménager aux pays en développement une flexibilité suffisante pour leur permettre d'appuyer la diversification de leur économie, la création d'emplois et la sécurité alimentaire.

D'autres efforts devront être déployés aussi pour pallier les conséquences de l'érosion de l'accès préférentiel des PMA aux marchés des pays en développement en assouplissant les règles d'origine, excessivement restrictives, en garantissant le libre accès aux marchés de tous les produits de ces pays et en s'attaquant aux autres contraintes qui limitent l'offre. Il faudra avancer plus vite pour atteindre l'objectif fixé, qui est que les PMA puissent porter de 79 % — proportion actuelle — à

97 % la part de leurs exportations admises en franchise de droits sur les marchés des pays développés.

Les États Membres devraient s'engager plus clairement et plus énergiquement à accroître les ressources allouées aux programmes d'aide pour le commerce afin d'aider les pays à faible revenu à réaliser leur potentiel en matière de production et d'exportations et d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour créer des emplois productifs. Le montant des ressources disponibles pour les programmes d'aide pour le commerce et l'allocation de ces ressources devraient être mieux alignés sur les besoins spécifiques des divers pays. Des efforts semblables devront être entrepris pour accélérer la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé et promouvoir ainsi l'intégration des PMA au système commercial multilatéral en facilitant leur accès aux fonds disponibles au titre de l'Initiative d'aide pour le commerce.

Les graves difficultés apparues depuis la hausse des prix des denrées alimentaires et leur impact sur la pauvreté et sur la faim rendent d'autant plus incontournable le constat que les politiques passées n'ont pas réussi à garantir la sécurité alimentaire nationale et mondiale et mettent en relief la nécessité d'investir davantage dans le secteur agricole des pays en développement, tout en éliminant les distorsions qui caractérisent les marchés des produits agricoles dans les pays développés.

Pour améliorer l'accès aux marchés des pays en développement, la communauté internationale devra :

- Redoubler d'efforts pour mener à bien le Cycle de négociations commerciales de Doha et recentrer son attention sur les éléments de nature à en faire un cycle de négociations axé sur le développement;
- Veiller à ce que les futurs partenariats économiques bilatéraux et régionaux garantissent véritablement l'accès aux marchés et l'entrée des exportations des pays en développement et constituent des étapes sur la voie d'accords multilatéraux plutôt que de les remplacer;
- Accorder la priorité au commerce et à ses liens avec le développement et la réduction de la pauvreté dans les stratégies nationales de développement;
- Réduire considérablement les droits de douane et la progressivité des droits imposés par les pays développés sur les produits agricoles, les textiles et les vêtements en provenance des pays en développement;
- Accélérer la réduction des subventions nationales et des subventions à l'exportation des produits agricoles dans les pays développés;
- Entreprendre d'urgence une évaluation des besoins régionaux et nationaux en matière d'aide pour le commerce et veiller à ce que le total des ressources disponibles et les allocations de ressources correspondent à ces besoins;
- Intensifier les efforts visant à rendre pleinement opérationnel le Cadre intégré renforcé.

Viabilité de la dette

Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la **réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la recherche d'une solution d'ensemble aux problèmes de la dette des pays en développement**, mais les efforts devront être intensifiés pour consolider les progrès accomplis. Des me-

sures devront également être adoptées pour réduire le fardeau de la dette des pays qui n'ont pas encore bénéficié des initiatives actuelles d'allègement de la dette.

Fin juin 2008, 23 des 41 pays pauvres très endettés (PPTE) étaient parvenus au point d'achèvement dans le contexte de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE. Il reste dix pays qui se trouvent dans la situation comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; et huit remplissent les conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'Initiative renforcée et voudront peut-être s'en prévaloir. Les pays ayant dépassé le point d'achèvement peuvent ensuite bénéficier d'autres mesures d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

L'annulation de la dette des PPTE, jointe à la hausse des prix des produits de base et à la rapidité de l'expansion mondiale, a aidé à réduire le ratio des paiements effectués au titre du service de la dette par rapport aux exportations, qui a été ramené à 6,6 % en 2006 pour l'ensemble des pays en développement. Ce ratio est sans doute tombé à 3 % en 2007, ce qui a créé un environnement propice aux investissements et à la reprise de l'activité. Toutefois, le ralentissement prévisible de l'expansion de l'économie mondiale pourrait inverser cette tendance. Ces dernières années, un grand nombre de pays qui ont bénéficié de mesures d'allègement de la dette ont vu les indicateurs de la vulnérabilité de leur dette se dégrader, notamment parce qu'ils demeurent confrontés à de sérieuses difficultés en matière de financement du développement. Vingt et un PPTE (dont 14 ayant dépassé le point d'achèvement) sont considérés comme courant un risque modéré ou élevé de retomber dans le surendettement. En outre, dix PPTE, pour la plupart des pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement, sont actuellement considérés comme ayant un endettement non tolérable.

Les créanciers officiels non membres du Club de Paris et les créanciers privés ne se sont pas acquittés pleinement de la contribution qu'ils devaient apporter à l'allègement de la dette des pays en développement dans le contexte de l'Initiative en faveur des PPTE. La faible participation de ces créanciers a sapé le principe de la répartition équitable des charges qui est à la base de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE et les actions en justice introduites par les fonds voutours ont compromis le programme d'allègement de la dette.

L'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la recherche d'une solution d'ensemble des problèmes liés à l'endettement des pays en développement n'a pas été intégralement atteint. En dépit des mesures d'allègement de la dette accordées dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et des augmentations correspondantes des dépenses sociales, un grand nombre de pays en développement continuent de devoir allouer plus de ressources au service de la dette qu'à l'éducation ou à la santé publique. En 2006, dix pays en développement ont dû consacrer plus de ressources au service de la dette qu'à l'éducation et, dans 52 d'entre eux, le budget du service de la dette a dépassé celui de la santé publique. Des ressources concessionnelles supplémentaires devront être mises à la disposition des pays vulnérables et de nouveaux efforts devront être entrepris pour alléger le fardeau de la dette des pays qui ne font pas partie de l'Initiative PPTE, notamment en établissant un mécanisme d'arbitrage de la dette souveraine pour les pays dont l'endettement représente une charge insoutenable.

Le cadre actuellement utilisé pour évaluer le degré d'endettement intolérable doit être maintenu à l'examen. Même un endettement relativement modéré risque de ne pas être tolérable si le service de la dette absorbe les ressources publi-

ques qui seraient autrement consacrées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudra continuer à fournir une assistance technique et à resserrer la coordination pour aider les pays à renforcer leurs capacités de gestion de la dette.

Les mesures spécifiques à adopter pour rendre l'endettement extérieur des pays plus tolérable doivent notamment tendre à :

- Mobiliser des ressources additionnelles auprès des donateurs pour faciliter l'allègement de la dette de certains PPTÉ qui ne sont pas encore parvenus au point d'achèvement;
- Encourager les créanciers officiels non membres du Club de Paris et les créanciers privés à accorder également des mesures d'allègement de la dette restructurable des PPTÉ à des conditions comparables;
- Continuer d'examiner et d'affiner le Cadre pour la soutenabilité de la dette actuellement utilisé;
- Établir un processus méthodique de restructuration de la dette souveraine pour les pays non PPTÉ dont l'endettement n'est pas tolérable.

Accès à des médicaments essentiels abordables

La cible consistant, **en coopération avec le secteur privé, à rendre les médicaments essentiels abordables et disponibles dans les pays en développement** a amené à mobiliser des ressources et à améliorer la coordination afin de faciliter l'accès aux médicaments essentiels et aux traitements visant à combattre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose dans de nombreux pays. L'accès aux médicaments essentiels est cependant loin d'être suffisant dans les pays en développement.

S'il est difficile d'évaluer les progrès accomplis dans le contexte de cet engagement, c'est notamment parce que cette cible n'a pas été définie en termes quantitatifs. Les efforts déployés dans ce sens permettront de mieux savoir quelles ont été les mesures prises au plan mondial pour élargir durablement l'accès aux médicaments essentiels. Il ressort des informations disponibles dans un certain nombre de pays que les médicaments sont loin d'être également disponibles dans les secteurs aussi bien public que privé et que les prix, outre qu'ils varient beaucoup, sont parfois bien supérieurs aux prix internationaux de référence, de sorte que les médicaments essentiels sont inabordables pour les pauvres. Selon les dernières estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les médicaments essentiels disponibles dans le secteur public ne permettent de couvrir que le tiers des besoins, tandis que cette proportion est environ des deux tiers dans le secteur privé. Les prix payés pour les médicaments génériques les moins chers varient entre 2,5 et 6,5 fois les prix internationaux de référence dans les secteurs public et privé respectivement. Le fait que, dans certains pays en développement, les médicaments sont plus aisément disponibles et moins chers prouve qu'on peut élargir l'accès aux médicaments essentiels en renforçant les partenariats entre les gouvernements, les sociétés pharmaceutiques et les sociétés civiles, y compris les consommateurs.

Pour avancer plus vite, cependant, il faudra que des mesures plus énergiques soient adoptées aux échelons national et mondial dans différents domaines, et notamment dans les domaines suivants :

Au plan national :

- Éliminer les taxes et droits sur les médicaments essentiels;
- Actualiser les politiques nationales concernant les médicaments;
- Actualiser la liste des médicaments essentiels;
- Adopter, dans le cas des médicaments essentiels, des politiques visant à promouvoir l'utilisation de médicaments génériques;
- Rechercher le moyen de réduire les marges bénéficiaires sur les prix des médicaments essentiels;
- Garantir la disponibilité de médicaments essentiels suffisants dans les établissements publics de santé;
- Suivre systématiquement les prix et la disponibilité des médicaments.

Et au plan mondial :

- Encourager les sociétés pharmaceutiques à pratiquer des prix différenciés de manière à réduire le coût des médicaments essentiels dans les pays en développement où des équivalents génériques ne sont pas disponibles;
- Promouvoir davantage la fabrication de médicaments génériques et éliminer les obstacles à leur utilisation;
- Accroître le financement destiné à la recherche-développement concernant les médicaments dont les pays en développement ont particulièrement besoin et les médicaments utilisés pour soigner les maladies les plus négligées, notamment en les présentant sous forme de doses appropriées pour les enfants.

Accès aux nouvelles technologies

En ce qui concerne la cible consistant, **en coopération avec le secteur privé, à mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous**, les progrès ont été rapides pour ce qui est d'accroître l'utilisation des téléphones cellulaires, mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'accès aux technologies clés (un bon exemple est l'accès à Internet sur bande large) qui sont essentielles pour améliorer la productivité, soutenir la croissance économique et améliorer la prestation des services dans des domaines comme la santé et l'éducation.

La difficulté qu'il y a à évaluer les progrès accomplis dans ces domaines tient en partie à l'absence d'indicateurs numériques concernant la réalisation des engagements pris au plan mondial. Si l'usage de la téléphonie mobile et des ordinateurs s'est considérablement développé dans les pays en développement, le fossé numérique entre ceux-ci et les pays développés ne cesse de se creuser en ce qui concerne l'accès aux technologies modernes. Les insuffisances de l'infrastructure complémentaire, comme la couverture limitée du réseau d'électricité dans les pays en développement à faible revenu, empêchent une pénétration plus rapide des technologies de l'information et des communications (TIC).

Les nouveaux problèmes surgis récemment en matière d'aide au développement exigent un renforcement des engagements pris et de la coopération pour le

développement. La crise alimentaire apparue dernièrement et les défis auxquels se trouvent et se trouveront confrontés les pays en développement par suite des changements climatiques appellent des approches plus souples afin d'accélérer le transfert des technologies propres à accélérer le développement agricole, à améliorer l'accès aux médicaments essentiels et à faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

Les mesures qui devront être adoptées pour élargir l'accès aux technologies indispensables au développement devront être, notamment, les suivantes :

- Formulation de stratégies nationales de promotion des TIC alignées sur les stratégies de développement de caractère plus général;
- Assouplissement des règles concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour accélérer la diffusion dans les pays en développement des technologies indispensables à la croissance, y compris celles qui ont trait à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et à l'adaptation aux changements climatiques;
- Intensification des efforts visant à élargir aussi bien l'infrastructure de base (comme le réseau électrique) que l'infrastructure d'appui aux TIC, surtout dans les pays à faible revenu;
- Mise en place d'incitations tendant à encourager le secteur privé à développer les technologies dont ont besoin les populations des pays à faible revenu, y compris celles qui concernent l'adaptation aux changements climatiques et les sources d'énergie renouvelables;
- Application plus généralisée de politiques de différenciation des prix afin de réduire le coût des technologies clés dans les pays en développement de sorte qu'elles soient accessibles à tous.

Introduction

Le Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

À l'aube d'un nouveau millénaire, les dirigeants de la planète se sont engagés à consolider un partenariat mondial pour améliorer les conditions de vie des pauvres, partout dans le monde, en une génération, c'est-à-dire de 1990 à 2015. Les objectifs du Millénaire pour le développement font partie intégrante du programme international de développement du système des Nations Unies. Ce programme est assorti d'objectifs quantitatifs définissant les résultats à atteindre dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la protection de l'environnement grâce à un partenariat plus étroit entre pays développés et pays en développement, entre pays en développement eux-mêmes et avec le secteur privé.

Huit ans après leur adoption, les objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus le cadre à l'intérieur duquel sont galvanisés les efforts de la communauté internationale tendant à réduire la pauvreté et la faim et à promouvoir le développement humain dans tous les pays. Les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de ces objectifs ont cependant été inégaux d'un pays à l'autre, mais aussi au niveau de chaque pays. Les pays d'Afrique subsaharienne, où les problèmes de développement sont les plus sérieux, sont ceux où il a été pris le plus de retard. Dans les pays à revenu intermédiaire, les ruraux et les groupes traditionnellement exclus sont également à la traîne.

La réalisation des objectifs du Millénaire dépend à la fois des politiques des gouvernements et de l'implication du secteur privé, mais le contexte international a également un rôle critique à jouer en créant un environnement propice au développement. S'agissant du huitième objectif, les États Membres ont pris des engagements concrets de renforcer le partenariat mondial pour le développement dans les domaines de l'aide publique au développement, du commerce, de la dette extérieure, des médicaments essentiels et de la technologie. Ces partenariats renforcés devraient apporter un appui inappréciable à la réalisation des autres objectifs de développement. Les objectifs ainsi fixés au plan mondial ont été ratifiés par les gouvernements lors des différentes conférences internationales qui se sont tenues depuis le Sommet du Millénaire, en 2000 : le lancement du Cycle de Doha de négociations multilatérales (2001), le Sommet mondial sur le VIH/sida (2001), le Plan d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (2001), la Conférence sur le financement du développement (2002), les Sommets mondiaux sur la société de l'information (2003, 2005), le Sommet consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement (2005), la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), le Sommet du G-8 de Gleneagles (2005) et la Réunion ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (2005), entre autres.

L'objectif du présent rapport est d'identifier les obstacles qui restent à surmonter pour accélérer les activités devant permettre d'atteindre les cibles reflétées

dans le huitième objectif du Millénaire pour le développement. Il met l'accent sur la mesure dans laquelle les engagements pris par les pays développés et les pays en développement ont été honorés et sur l'incidence de cet état de choses sur le renforcement du partenariat mondial pour le développement.

Le système des Nations Unies a une obligation spéciale d'appuyer, de coordonner et d'intégrer les efforts entrepris aux échelons mondial et national pour réaliser les objectifs du Millénaire. L'un des principaux aspects du rôle qui incombe au système des Nations Unies à cet égard consiste à suivre la réalisation des engagements assumés. Plusieurs mécanismes de l'Organisation des Nations Unies sont chargés de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux échelons national et mondial et d'en rendre compte à la communauté mondiale. Il existe déjà des mécanismes de coordination interorganisations concernant les sept premiers objectifs, mais la façon dont a été suivi le fonctionnement du partenariat mondial envisagé dans le huitième objectif a entraîné une sérieuse fragmentation de l'information, de sorte qu'il est difficile de suivre efficacement, aux échelons aussi bien mondial que national, la mesure dans laquelle les engagements pris par la communauté internationale d'appuyer la réalisation des objectifs ont été honorés. C'est pourquoi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a décidé de créer le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de resserrer la coordination interorganisations et d'améliorer ainsi le suivi des activités entreprises pour atteindre le huitième objectif. Plus de 20 organismes des Nations Unies sont représentés au Groupe de réflexion qui a établi le présent rapport, y compris la Banque mondiale et le FMI, ainsi que l'OCDE et l'OMC.

S'il est difficile de suivre la réalisation du huitième objectif, c'est notamment parce qu'il n'a pas été défini de cible quantitative dans certains domaines et parce qu'on manque de données pour suivre efficacement la réalisation des engagements assumés. Pour évaluer comme il convient les engagements pris dans le contexte du huitième objectif, il faut pouvoir faire constamment le point des différentes initiatives internationales et trouver le moyen d'analyser la mesure dans laquelle les engagements pris sont honorés. Le but ultime de cet exercice est de déterminer comment les partenariats mondiaux se traduisent par des avantages tangibles pour les pays bénéficiaires et en particulier favorisent la réalisation des sept premiers objectifs. S'agissant du huitième, par conséquent, on peut distinguer trois types de retards : a) le *retard d'exécution*, c'est-à-dire le retard pris dans la réalisation effective des engagements assumés au plan mondial; b) le « *retard de couverture* », c'est-à-dire l'écart entre la réalisation effective des engagements mondiaux et la répartition des avantages qui en découlent au niveau des pays; et c) le *retard dans la satisfaction des besoins identifiés dans le huitième objectif*, c'est-à-dire l'écart entre la réalisation effective des engagements assumés au plan mondial et les « besoins estimatifs de soutien » des pays en développement. Le présent rapport a essentiellement pour objet d'analyser le retard d'exécution, les deux autres, à savoir le retard de couverture et le retard pris dans la satisfaction des besoins reflétés dans le huitième objectif, devant faire l'objet de rapports ultérieurs du Groupe de réflexion. Les principaux engagements pris au plan mondial pour appuyer la réalisation du huitième objectif ont été compilés et présentés sous forme d'une matrice des engagements mondiaux concernant la réalisation des objectifs du

Millénaire pour le développement. Cette matrice n'a pas été incorporée au présent rapport mais peut être consultée en ligne¹.

En outre, et dans la mesure où les données disponibles le permettent, le rapport documente les retards enregistrés dans les cinq domaines qui sont visés par le huitième objectif, à savoir l'APD, le commerce, la dette extérieure, les médicaments essentiels et la technologie. Chacune des sections du rapport s'achève sur des recommandations de politique générale qui ont pour but d'orienter le débat vers la recherche des meilleurs moyens de combler l'écart qui reste entre les engagements pris et les ressources et l'aide au développement effectivement fournies².

Alors qu'il ne reste plus que sept ans avant la date butoir—2015—fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les dirigeants mondiaux ne peuvent pas se permettre de ménager leurs efforts de consolidation des partenariats pour le développement issus du Sommet du Millénaire. La possibilité d'améliorer sensiblement les conditions de vie des pauvres grâce à un renforcement de la collaboration et des partenariats internationaux exige un très grand sens des responsabilités de la part de la communauté internationale, qui devra honorer les engagements assumés au plan mondial et entreprendre de nouvelles initiatives pour accélérer le développement humain. Le présent rapport vise à contribuer à l'élaboration d'un meilleur cadre de suivi des engagements mondiaux.

1 La version intégrale de la matrice peut être consultée à l'adresse : <http://www.un.org/esa/policy/mdggap/>.

2 Des recommandations de politique générale concernant plus particulièrement l'Afrique sont proposées dans le rapport du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (juin 2008), disponible à l'adresse : <http://www.mdgafrica.org/pdf/MDG%20Africa%20Steering%20Group%20Recommendations%20-%20English%20-%20HighRes.pdf> (consulté le 5 juillet 2008).

Aide publique au développement

Cible

8b ... octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Dans la Déclaration du Millénaire, les pays industrialisés ont été invités à octroyer « une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté ». Cela a été réaffirmé en 2002 lors de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable, lorsque les dirigeants mondiaux se sont engagés à « déployer des efforts concrets pour atteindre l'objectif de 0,7 % » que l'APD doit représenter par rapport à leur RNB et ont demandé aux pays bénéficiaires et aux pays donateurs ainsi qu'aux institutions internationales d'améliorer l'efficacité de l'aide. Lors du Sommet de Gleneagles, en 2005, les dirigeants du G-8 ont pris note des accords intervenus pour accroître les allocations annuelles d'aide aux pays en développement d'un montant de 50 milliards de dollars d'ici à 2010 par rapport à 2004 et se sont engagés à faire en sorte que 25 milliards de cette augmentation aillent à l'Afrique. Cet engagement a été confirmé à nouveau lors des Sommets du G-8 de Heiligendamm, en 2007, et de Hokkaido, en 2008. Cet engagement signifie que l'APD devrait atteindre au moins 130 milliards de dollars par an d'ici à 2010 (aux prix et aux taux de change de 2004), dont plus de 50 milliards de dollars par an iraient à l'Afrique. Dans ce contexte, les 15 pays qui se sont associés à l'Union européenne (UE) avant 2004 se sont fixé pour objectif une APD collective de 0,56 % de leur RNB d'ici à 2010 et de 0,7 % d'ici à 2015. Pour les 12 nouveaux membres de l'UE, l'APD devrait atteindre 0,17 % du RNB d'ici à 2010 et 0,33 % en 2015.

En outre, les pays ayant adhéré au Plan d'action de Bruxelles de 2001 ont pris des engagements spécifiques à l'égard des pays les moins avancés (PMA), aux termes desquels les pays donateurs doivent faire don de l'équivalent de 0,15 % à 0,20 % de leur RNB à ces pays.

Indépendamment de l'augmentation de l'APD, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 a concrétisé les mesures que les pays donateurs devraient adopter pour améliorer l'efficacité de l'aide, l'accent devant être mis sur l'appropriation nationale des priorités de développement, l'harmonisation et l'alignement des activités des donateurs, une aide prévisible et non liée, l'application d'une approche-programme, l'amélioration des systèmes de passation des marchés et de gestion financière et l'introduction de cadres orientés vers les résultats.

Du fait de l'évolution récente de la conjoncture économique mondiale, des ressources additionnelles seront nécessaires pour éviter que la hausse des prix des

produits alimentaires ne provoque une crise humanitaire et pour aider les pays à se préparer aux conséquences des changements climatiques. L'allocation des ressources fournies au titre de l'assistance devra être plus claire et plus transparente et répondre aux besoins spécifiques des pays bénéficiaires.

Les indicateurs de suivi de la réalisation du huitième objectif en ce qui concerne l'APD sont les suivants :

Indicateurs

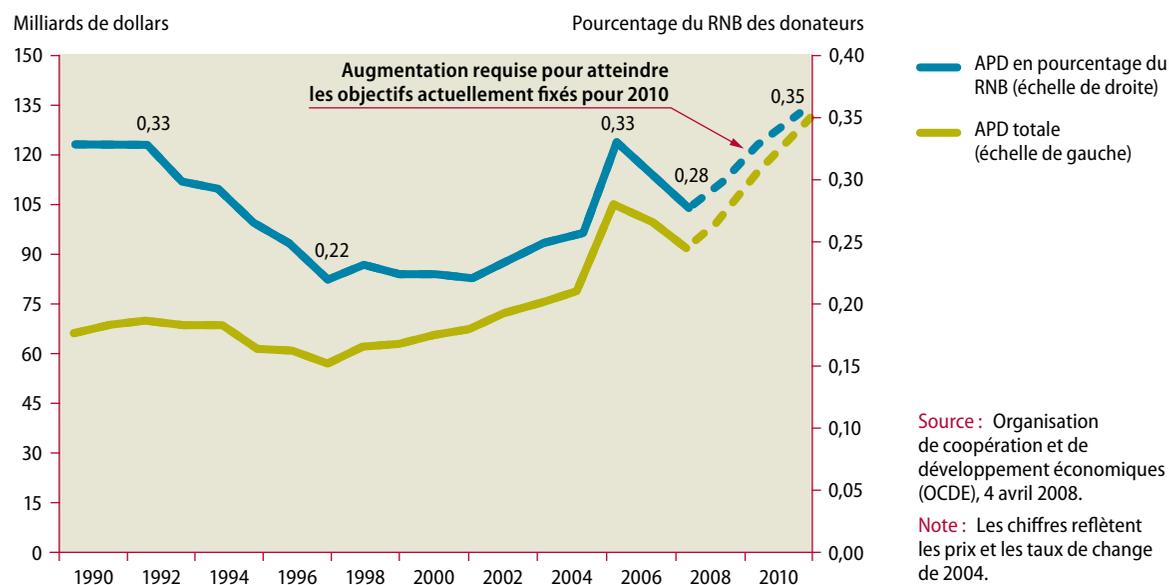
- 8.1 APD nette, totale et aux pays les moins avancés, en pourcentage du RNB des pays donateurs membres du CAD de l'OCDE
- 8.2 Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD de l'OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base
- 8.3 Proportion de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD de l'OCDE qui est déliée
- 8.4 APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB
- 8.5 APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB

Retard pris dans la réalisation de l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies

En 2007, les décaissements nets au titre de l'aide publique au développement ont atteint 103,7 milliards de dollars, soit 0,28 % du revenu national global des pays développés (figure 1) et un recul de 8,4 % en termes réels par rapport à 2006 après ajustement pour tenir compte des variations des prix et des taux de change. Cette diminution était à prévoir à la suite du niveau exceptionnellement élevé atteint par l'aide au développement en 2005 et en 2006 en raison du montant considérable de l'allègement de la dette accordé à l'Iraq et au Nigéria dans le cadre du Club de Paris. À l'exclusion de l'allègement de la dette, l'APD nette a augmenté en termes réels de 2,4 % en 2007, mais c'est la deuxième année consécutive que cette augmentation a été plus lente que pour la période comprise entre 2000 et 2005, ce qui va rendre encore plus difficile la réalisation des engagements pris pour 2010.

Les seuls pays ayant atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % du RNB sont le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. En revanche, en proportion du RNB, l'APD des plus grands pays développés demeure insuffisante et a été marquée en 2007 par une baisse marquée, les chiffres ayant été gonflés par le montant exceptionnel de l'allègement de la dette accordé à l'Iraq et au Nigéria en 2005 et en 2006. Par exemple, le montant net de l'APD des États-Unis d'Amérique a baissé de 9,9 % en termes réels pour tomber à un ratio APD/RNB de 0,16 % en 2007. La valeur réelle de l'APD fournie par le Japon a reculé de 30,1 % en 2007 pour tomber à 0,17 % du RNB, poursuivant ainsi la tendance à la baisse enregistrée depuis 2000. L'APD combinée des 15 pays de l'UE, soit 60 % du total, a baissé dans des proportions bien moindres — 5,8 % — en termes réels

Figure 1

APD nette des pays membres du CAD, 1990-2007 et simulations du Secrétariat du CAD jusqu'en 2010


en 2007. Représentant 0,40 % de leur RNB, l'APD accordée par les 15 pays de l'Union européenne en 2007 a à peine dépassé l'objectif intermédiaire de 0,39 % fixé pour 2006. L'aide accordée par la Commission européenne s'est accrue de 3 % par suite de l'augmentation du soutien budgétaire et de l'amélioration de la capacité de décaissement. L'UE devra elle aussi avancer plus vite si elle veut atteindre l'objectif collectif de 0,56 % d'ici à 2010¹.

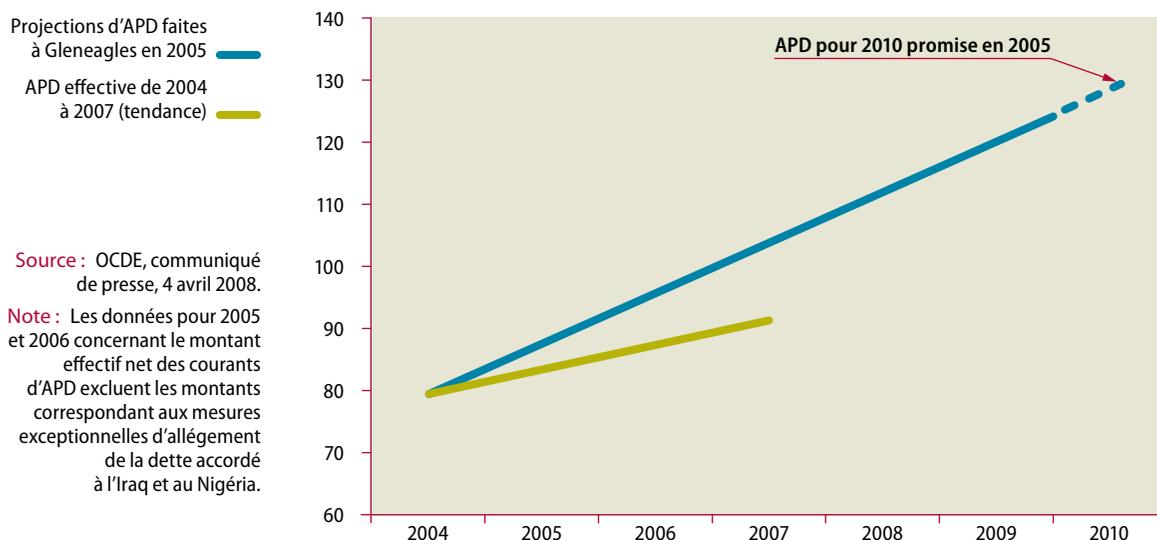
Les engagements pris lors du Sommet du G-8 de Gleneagles et des sommets tenus sous les auspices de l'ONU, conjugués aux autres engagements assumés antérieurement, reflètent un objectif consistant à accroître l'aide de 80 milliards de dollars en 2004 à 130 milliards de dollars en 2010 (aux prix constants de 2004). La plupart des pays membres du CAD doivent maintenant accroître leurs budgets d'APD pour la période allant de 2008 à 2010, les taux actuels d'augmentation des contributions aux programmes essentiels de développement devant plus que doubler au cours des trois prochaines années si l'on veut atteindre le niveau d'assistance projeté pour 2010 (figure 1).

La figure 2 montre que, pendant la période 2004-2007, l'augmentation annuelle de l'APD des pays membres du CAD n'a été que de la moitié de ce qu'elle aurait dû être eu égard à l'objectif visé pour 2010. Pour atteindre cet objectif, les courants nets d'APD devront maintenant être accrus de près de 13 milliards de dollars (en dollars constants de 2004) par an en moyenne entre 2008 et 2010 (soit quelque 18 milliards de dollars par an aux taux de change de juillet 2008). Il ressort d'une enquête récente de l'OCDE concernant les intentions de dépenses

S'ils veulent honorer les engagements qu'ils ont déjà pris en matière d'aide publique au développement, les donateurs devront accroître leurs décaissements d'au moins 13 milliards de dollars par an (aux prix constants de 2004) entre 2008 et 2010

¹ Voir « Fléchissement des opérations d'allègement de la dette et légère augmentation des autres formes d'APD », Organisation de coopération et de développements économiques, communiqué de presse, 4 avril 2008, disponible à l'adresse : www.oecd.org/document/8/0,3343,en_2649_34485_40381960_1_1_1_1,00.html.

Figure 2
APD en comparaison des projections faites à Gleneagles en 2005
 (en milliards de dollars constants de 2004)



des pays membres du CAD que, des 50 milliards de dollars d'APD additionnelle promis d'ici à 2010, 21 milliards de dollars seulement ont été fournis jusqu'à présent ou incorporés aux chiffres de planification, montant qui laisse près de 30 milliards de dollars—aux prix et aux taux de change de 2004—à programmer aux budgets des donateurs².

La gageure du doublement de l'aide à l'Afrique

Les courants d'assistance à l'Afrique devront eux aussi être accélérés pour atteindre l'objectif fixé, à savoir une augmentation d'au moins 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010. Il ressort des données préliminaires pour 2007 que si l'on fait abstraction des mesures d'allègement de la dette dont a bénéficié la région, l'APD bilatérale a progressé de 9 %. Entre 2008 et 2010, l'APD nette à l'Afrique devra augmenter de plus de 6 milliards de dollars par an en chiffres absolus (aux prix de 2005) si l'on veut que l'objectif fixé soit atteint (figure 3). Or, jusqu'à présent, 4 milliards de dollars seulement de cette augmentation a été programmée dans le cadre des plans de dépenses des donateurs³.

Aide aux pays les moins avancés

Le retard pris en ce qui concerne les engagements d'aide aux PMA en 2010 représente environ 33 milliards de dollars

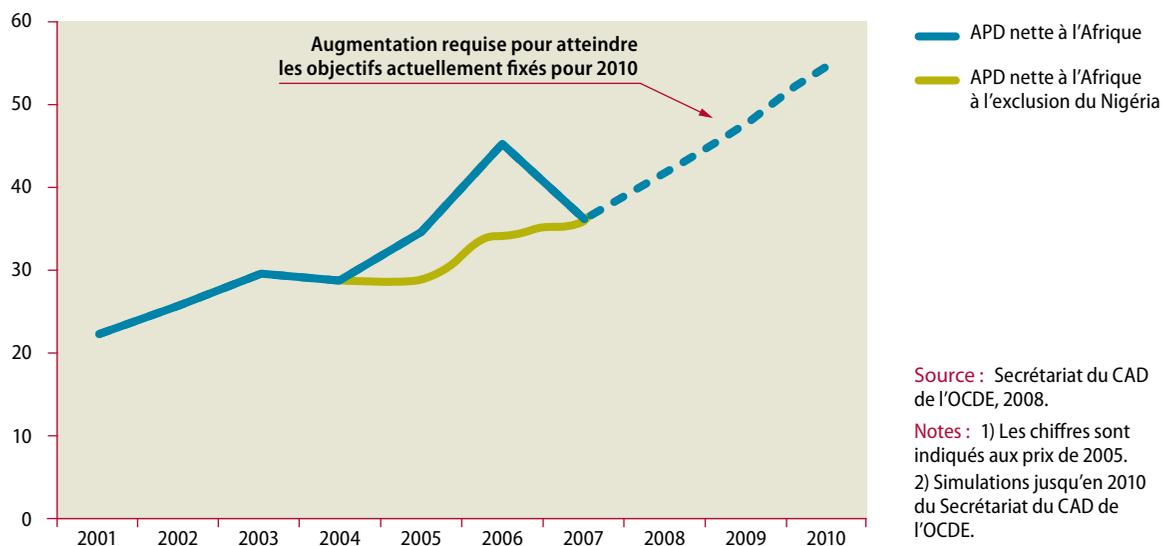
En 2006, huit seulement des pays membres du CAD de l'OCDE ont honoré l'engagement réaffirmé dans le Plan d'action de Bruxelles de 2001, dans le cadre duquel les pays donateurs sont convenus de fournir aux pays les moins avancés, d'ici à 2001, une aide représentant de 0,15 à 0,20 % de leur RNB. Cet objectif

² Voir le rapport du CAD de l'OCDE sur l'enquête de 2008 concernant les politiques d'allocation de l'aide et les plans indicatifs de dépenses prévisionnelles (www.oecd.org/dac/scalingup).

³ Ibid.

Figure 3

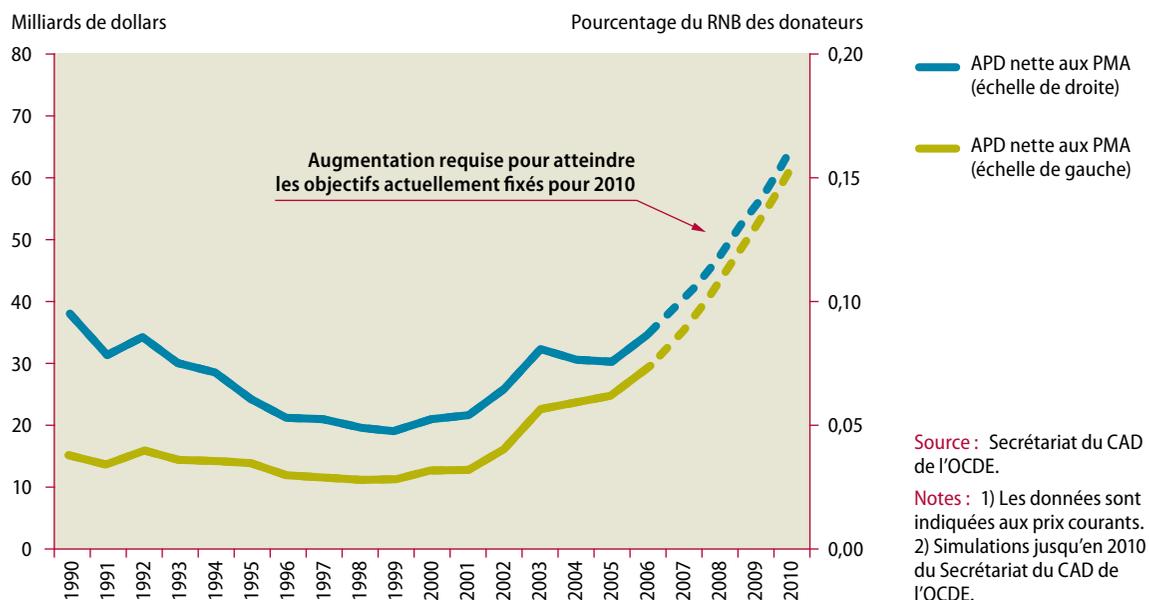
APD à l'Afrique, à l'exclusion de l'allègement de la dette accordé au Nigéria, 2001-2007, et augmentation requise jusqu'en 2010 (en milliards de dollars)



a été atteint ou dépassé par la Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. La figure 4 illustre l'écart entre les niveaux actuels—29,4 milliards de dollars (0,09 %) pour tous les pays du CAD en 2006—et l'objectif fixé pour 2010, qui représente l'équivalent de quelque 62 milliards de dollars (soit, en moyenne, 0,16 % du RNB global des pays membres du CAD).

Figure 4

APD nette aux PMA des pays membres du CAD, 1990-2006, et augmentation requise jusqu'en 2010



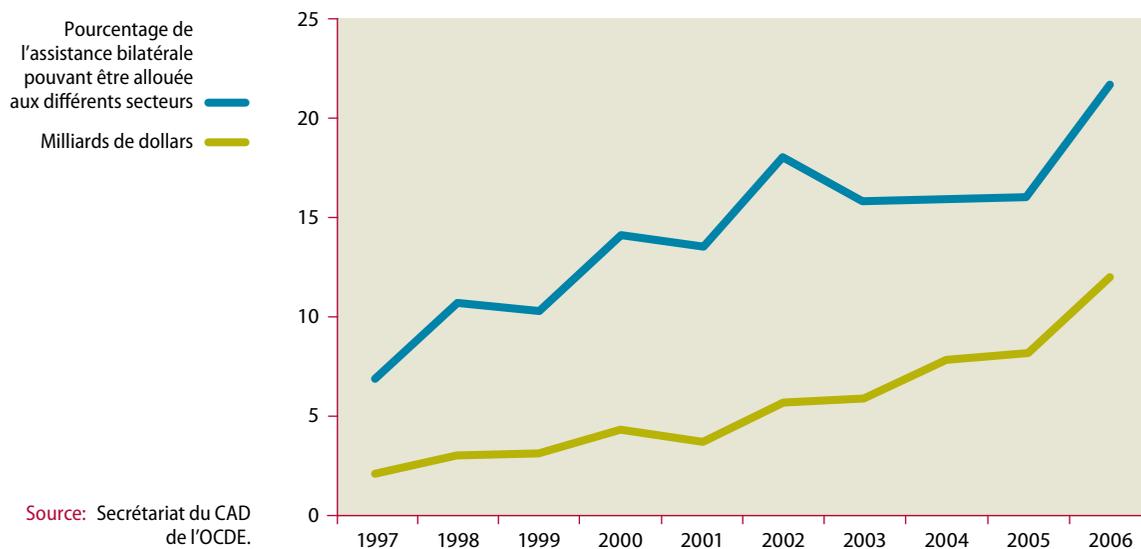
Aide aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

Le cadre constitué par les objectifs du Millénaire pour le développement se réfère expressément aux mesures à adopter pour tenir compte des besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, mais il n'a pas été défini de cible spécifique. Les indicateurs existants suivent la proportion de l'APD reçue par ces pays en proportion de leur revenu national brut. Les informations communiquées par l'OCDE en vue de l'élaboration du Rapport de l'ONU sur la réalisation des objectifs du Millénaire en 2007 montrent que les petits États insulaires en développement continuent de recevoir de 2 milliards à 2,5 milliards de dollars d'APD chaque année, soit l'équivalent d'environ 3 % de leur RNB global. La proportion de l'APD allouée aux pays en développement sans littoral n'a guère changé et était de 6,3 % en 2005, soit l'équivalent de quelque 11,9 milliards de dollars⁴.

Allocation de l'aide aux services sociaux de base

L'APD allouée aux services sociaux de base comprend les dépenses affectées à l'éducation de base, aux soins de santé primaires, à la nutrition, à l'eau salubre et à l'assainissement. La figure 5 montre que la part de l'APD allouée aux services sociaux de base est passée de 7 % en 1997 à plus de 21 % en 2006 pour atteindre quelque 12 milliards de dollars par an. S'il est indispensable qu'une plus large part de l'APD soit affectée aux secteurs sociaux de base pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la santé,

Figure 5
APD des pays donateurs du CAD allouée aux services sociaux de base, 1997-2006



4 Voir <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Data/Star%20Annex.pdf>.

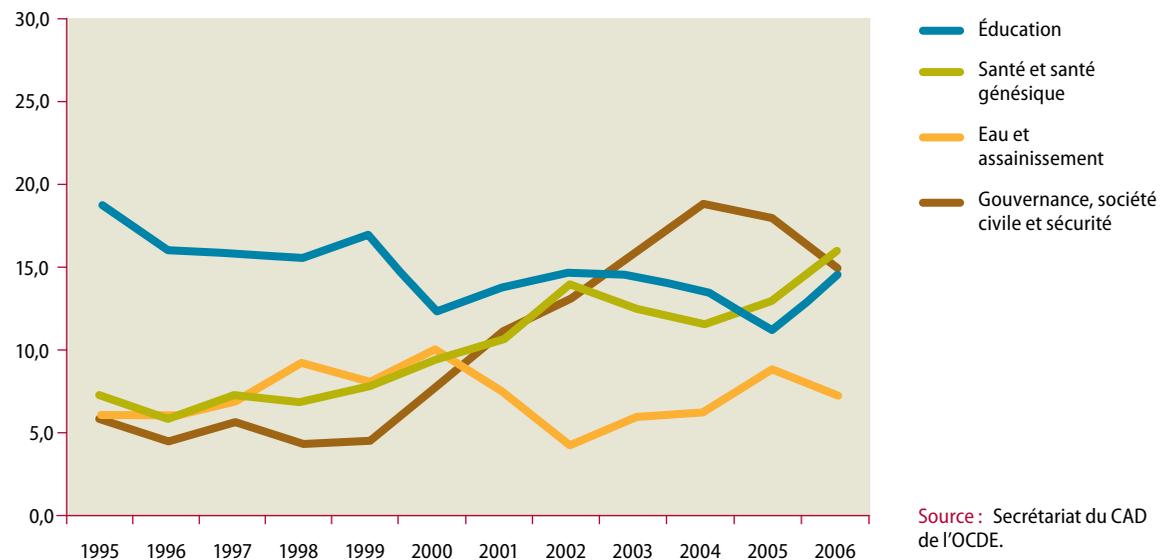
de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le ralentissement de l'accroissement des courants d'APD enregistré ces dernières années a réduit l'apport de ressources extérieures disponibles pour les investissements qui doivent être faits dans l'infrastructure économique et les secteurs productifs (y compris le développement agricole et l'aide pour le commerce)⁵ afin de stimuler la production, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

L'aide allouée aux secteurs sociaux comprend l'appui au renforcement des capacités des gouvernements et de la société civile et l'appui fourni dans les domaines de la prévention des conflits, de la paix et de la sécurité. Ce sont les ressources allouées à ce secteur qui ont fait apparaître l'augmentation la plus marquée depuis 1999, leur proportion atteignant 15 % en 2006, dont 3 % pour la paix et la sécurité (voir la figure 6). La part des allocations concernant la santé et la santé génésique a doublé, tandis que celles des ressources affectées à l'éducation ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ont été relativement stables, de l'ordre de 15 % et 8 % respectivement. Il ressort des évaluations des besoins reflétées dans les plans mondiaux concernant la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement que les courants actuels d'assistance demeurent inférieurs aux ressources requises pour atteindre les cibles fixées dans ces domaines dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

S'agissant de l'éducation primaire⁶, on estime que les ressources allouées à ce secteur ont été de l'ordre de 2 milliards de dollars par an de 1999 à 2003 pour atteindre près de 4 milliards de dollars en 2006, ce chiffre demeurant toutefois

La proportion de l'APD allouée aux services sociaux de base a augmenté mais les ressources demeurent inférieures à celles qui seraient nécessaires pour atteindre les cibles visées en matière d'éducation et de santé dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement

Figure 6
Parts de l'APD allouées aux secteurs sociaux, 1995-2006
(en pourcentage)



Source : Secrétariat du CAD de l'OCDE.

5 Voir ci-dessous la section « Accès aux marchés » pour une discussion des ressources allouées au titre de l'assistance aux programmes d'aide pour le commerce.

6 Estimation du secrétariat du CAD de l'OCDE, qui exclut du total de l'aide à l'éducation celle qui est destinée spécifiquement à l'enseignement secondaire ou supérieur.

bien inférieur aux 11 milliards de dollars d'assistance qui, selon les estimations, seraient nécessaires chaque année pour garantir une éducation primaire universelle d'ici à 2015⁷. En 2005 et 2006, il a manqué chaque année environ 0,5 milliard de dollars pour appuyer, dans une vingtaine de pays, les plans nationaux d'éducation dans le cadre de l'initiative concernant l'éducation pour tous⁸.

Dans le secteur de la santé, l'APD allouée aux services de santé maternelle, infantile et juvénile est passée de 2,1 milliards de dollars en 2003 à 3,5 milliards de dollars en 2006⁹, chiffre néanmoins insuffisant pour atteindre les objectifs fixés. Des courants supplémentaires d'assistance de l'ordre de 10,2 milliards de dollars par an sont nécessaires pour garantir un financement suffisant pour renforcer les services de santé de manière qu'ils puissent satisfaire la demande de services de santé maternelle et infantile et de services de santé génésique¹⁰.

Le rôle croissant des donateurs non membres du CAD et des donateurs privés

Les engagements assumés dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement concernent les pays membres du CAD de l'OCDE, qui fournissent actuellement plus de 90 % de l'APD mondiale. Ces dernières années, les courants d'assistance en provenance de donateurs non membres du CAD ont été considérables, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud, et tel a été le cas aussi des donateurs non gouvernementaux. Le montant net de l'APD fournie par 13 pays donateurs qui ne sont pas membres du CAD et pour lesquels des données cohérentes sont disponibles est passé de 1,5 milliard de dollars en 2000 à 5,1 milliards de dollars en 2006 (voir la figure 7 pour les principales sources de ces courants d'assistance). Toutefois, on ne dispose pas de données comparables, à l'heure actuelle, pour certains des principaux fournisseurs d'aide au développement Sud-Sud, en particulier la Chine et l'Inde, pays qui accroissent rapidement leur aide, surtout à l'Afrique. Il faut par ailleurs identifier plus systématiquement l'envergure des courants d'assistance (financière et en nature) entre pays en développement, y compris dans le contexte intra-africain.

Le montant de l'APD provenant de pays non membres du CAD devrait continuer d'augmenter pour passer de 5 % environ de l'APD mondiale, selon les dernières estimations, à peut-être 10 %, voire davantage, en 2015. Cette perspective soulève d'autres questions de transparence concernant le montant et le contenu des courants d'assistance et leur impact dans les pays bénéficiaires.

Des questions semblables se posent dans le contexte du rôle croissant que jouent les donateurs privés et des nouveaux partenariats entre les donateurs pu-

7 UNESCO, *Education for All by 2015: Will we make it?* Rapport mondial de suivi sur L'éducation pour tous 2008. Cette estimation est le résultat de consultations menées avec tous les partenaires associés au programme concernant l'éducation pour tous.

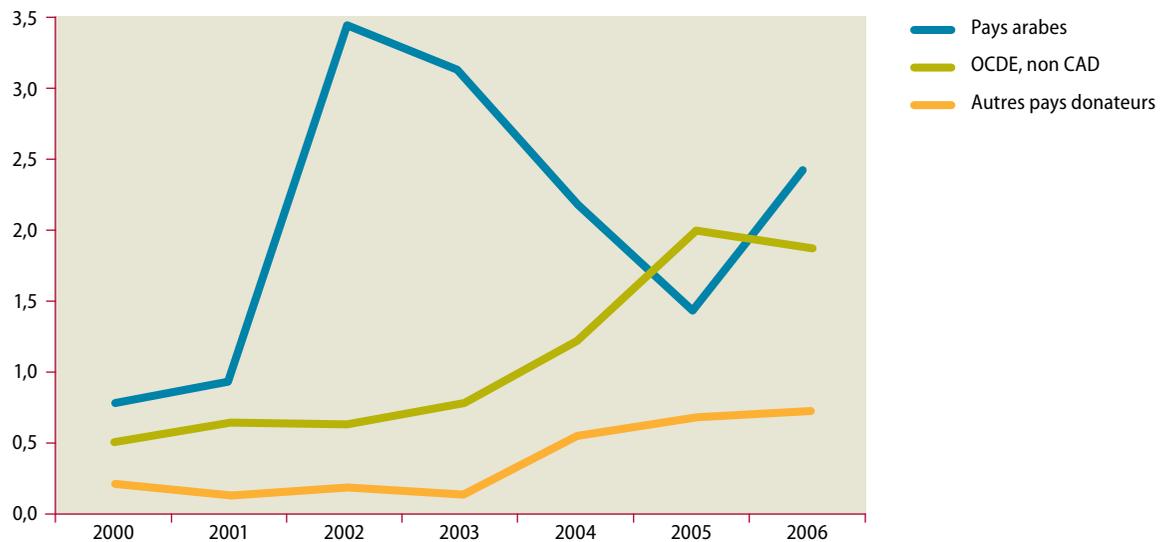
8 Voir Education for All—Fast Track Initiative (<http://www1.worldbank.org/education/efafti/faq.asp#III-10>).

9 G. Greco *et al.*, Countdown to 2015: assessment of donor assistance to maternal, newborn, and child health between 2003 and 2006. *Lancet*, avril 2008; 371(9620) : 1268-75.

10 Partnership for Maternal, Newborn and Child Health (2008). A global call for G8 Leaders and other donors to champion maternal, newborn and child health.

Figure 7

Montant total net de l'APD fournie par des pays non membres du CAD, 2000-2006 (en milliards de dollars)



Source : OCDE, Rapport sur la coopération pour le développement 2007, *Journal du développement* (Paris, 2008), vol. 9, n° 1, et base de données du CAD.

Note : Les pays de l'OCDE non membres du CAD sont la Hongrie, l'Islande, la Pologne, la République de Corée, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie. Les pays arabes sont notamment l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït. Les autres donateurs comprennent le Taipei chinois, Israël, la Thaïlande et d'autres pays. Les données ne comprennent pas la Chine et l'Inde, qui sont considérées comme d'importants fournisseurs d'assistance mais pour lesquels des données comparables ne sont pas disponibles.

blics et privés. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les annonces de contributions à l'aide au développement dans les secteurs de la santé et de la population, par exemple, sont passées de 4 milliards de dollars en 1999 à 13,7 milliards de dollars en 2006 par suite, principalement, de l'apparition dans le secteur de la santé de nouveaux partenariats comme l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont certains comprennent des donateurs privés comme la Fondation Bill and Melinda Gates.

Amélioration de l'efficacité de l'aide

Si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra non seulement accroître l'APD mais aussi améliorer l'efficacité de cette aide. L'alignement et l'harmonisation de l'aide sont, en fait, des conditions préalables indispensables à la réalisation de ces objectifs, de sorte que toute augmentation du volume de l'APD devra aller de pair avec une amélioration de sa qualité et de sa prévisibilité. Comme souligné dans la Déclaration de Rome de 2003 sur l'harmonisation et la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, l'APD doit être alignée sur les priorités et les systèmes de programmation des pays bénéficiaires pour accroître les chances de la voir utilisée efficacement.

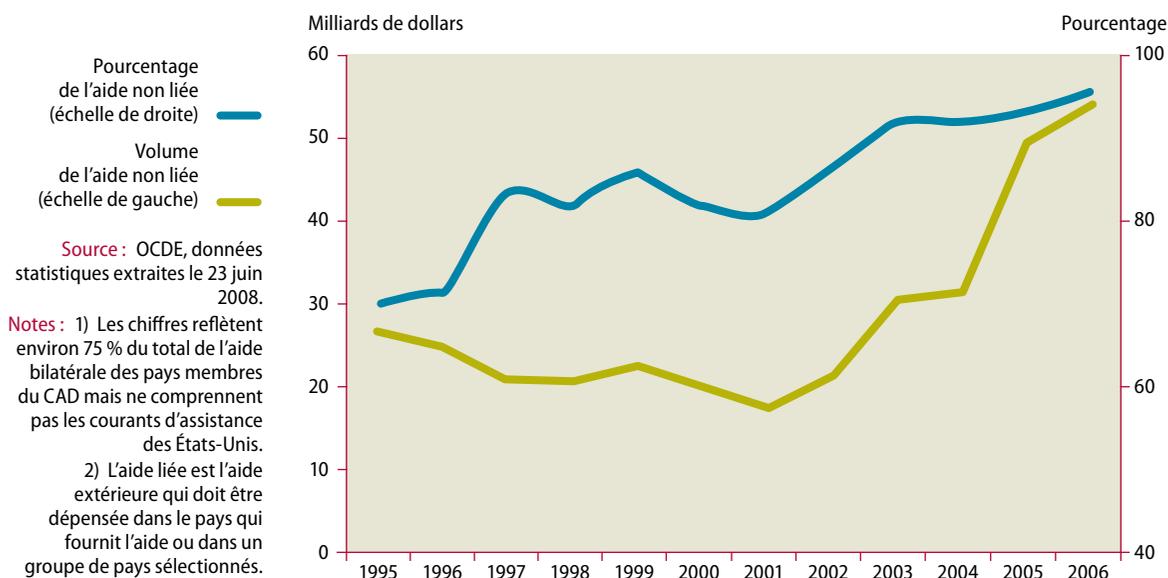
Le déliement de l'aide

Le déliement de l'aide est considéré comme un élément clé de l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement dans la mesure où il permet aux pays en développement de prendre leurs propres décisions sur la base de politiques et de pratiques rationnelles en matière de passation des marchés. Comme le montre la figure 8, le volume des ressources mises à la disposition des pays sur une base non liée s'est considérablement accru pour atteindre 95 % de l'aide bilatérale en 2006. Ainsi, le déliement de l'aide a considérablement progressé à la suite de l'accord intervenu entre les pays membres du CAD, en 2001, de délier leur aide aux PMA, certains d'entre eux allant même plus loin pour délier toute leur assistance. Regrettablement, les informations disponibles concernant l'aide non liée ne reflètent pas l'assistance fournie par tous les pays membres du CAD (en particulier les États-Unis) ni tous les types d'assistance (la coopération technique et les dépenses d'administration sont exclues des chiffres publiés), de sorte qu'il n'est pas possible de dire avec précision dans quelle mesure l'aide a véritablement été déliée.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 reflète l'engagement assumé par plus d'une centaine de gouvernements et d'organisations internationales d'améliorer la qualité de l'APD. La Déclaration de Paris va au-delà d'une simple déclaration de principes de caractère général et a pour but de coordonner une feuille de route concrète et orientée vers l'action assortie d'un processus d'évaluation au regard d'une série d'indicateurs et d'objectifs à atteindre d'ici

Figure 8
Volume et proportion de l'aide bilatérale non liée, 1995-2006



à 2010. Le but de la Déclaration de Paris est d'adapter l'aide au développement à grande échelle aux besoins spécifiques des pays bénéficiaires, en particulier afin de renforcer l'appropriation nationale, la gestion axée sur les résultats et la responsabilisation mutuelle et d'améliorer l'alignement et l'harmonisation de l'aide.

La réalisation des engagements assumés dans la Déclaration de Paris est suivie au moyen d'enquêtes périodiques menées auprès des pays bénéficiaires par le secrétariat du CAD de l'OCDE. Le tableau 1 illustre les progrès accomplis en ce qui concerne les différents aspects de l'efficacité de l'aide dans les 32 pays pour lesquels deux points de référence sont disponibles. En Afrique, les avancées les plus notables ont été réalisées dans les domaines de la coordination entre les donateurs et de l'alignement de l'assistance technique sur les programmes nationaux. En Amérique latine et dans les Caraïbes, c'est l'alignement de l'assistance technique sur les programmes nationaux et la coordination entre les donateurs en ce qui concerne l'organisation de missions et la réalisation d'analyses nationales qui ont le plus avancé, tandis que le nombre d'unités d'exécution des projets a beaucoup diminué. En Asie, les progrès ont été moins notables, sauf que l'aide bilatérale est aujourd'hui, visiblement, beaucoup moins liée.

Tableau 1

Progrès accomplis au regard de sept indicateurs de la qualité de l'aide, 2005-2007 (en pourcentage)^a

Indicateurs	Régions ^b			
	Afrique	ALC	Asie	Autres régions
Assistance technique coordonnée avec les programmes nationaux	16,6	37,6	6,0	26,5
Nombre d'UEP ^c parallèles aux structures nationales (réduction moyenne)	-2,1	-28,2	-2,3	-3,8
Décaissements effectués à temps et comptabilisés par les gouvernements	1,3	-1,0	3,0	5,5
Aide bilatérale non liée	9,4	6,0	14,3	8,3
Missions coordonnées des donateurs	13,0	20,8	13,8	16,9
Analyses nationales coordonnées	20,8	30,2	11,3	7,0

Source : OCDE/CAD. Joint Venture on Monitoring the Paris Declaration, 29-30 mai 2008.

^a Le pourcentage de changement est la moyenne pondérée du changement, en pourcentage, signalée par les pays de chaque région.

^b Unité d'exécution des projets; il s'agit d'en réduire le nombre.

^c Les chiffres se rapportent à 17 pays d'Afrique, 5 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 4 pays d'Asie et 4 pays d'autres régions.

La qualité de l'aide peut également être améliorée si les courants d'assistance sont plus prévisibles et programmés au niveau des pays. L'aide programmable par pays (APP) reflète le volume de l'aide qui peut être programmée par le pays bénéficiaire pour appuyer ses propres priorités budgétaires. L'APP est une base qui permet de projeter les dépenses futures d'assistance et contribue ainsi à améliorer la prévisibilité de l'aide. Il ressort de l'enquête concernant les plans de dépenses réalisée par le CAD que la situation à cet égard s'est améliorée, surtout pour l'Afrique subsaharienne, où l'APP prévue devrait augmenter de 38 % entre 2005 et 2010.

Du fait de la place croissante que commencent à occuper les donateurs non membres du CAD et les fonds privés, il importe d'améliorer la coordination de l'aide et son alignement sur les priorités nationales des pays bénéficiaires. Dans le secteur de la santé, par exemple, il y a aujourd'hui plus de 40 donateurs bilatéraux et 90 initiatives mondiales qui risquent de fragmenter l'aide et de réduire

Une coordination plus étroite de l'aide entre les donateurs est nécessaire pour éviter une fragmentation continue des ressources, une hausse des coûts de transaction et un manque d'alignement sur les priorités de développement des pays bénéficiaires

son efficacité. Or, 20 % seulement de l'aide disponible dans le secteur de la santé sert à appuyer les priorités sectorielles des gouvernements; la majeure partie des courants d'assistance est affectée à des fins spécifiques¹¹. De même, les interventions mises sur pied pour réduire l'incidence de la tuberculose, du paludisme et du VIH/sida ne seront durables que si les systèmes de santé publique sont renforcés. Des initiatives comme le Partenariat international pour la santé, lancé en septembre 2007 avec l'appui des gouvernements donateurs et des gouvernements bénéficiaires, d'organisations multilatérales et de fondations privées, sont des exemples des moyens novateurs qui sont employés pour améliorer la coordination avec les donateurs pour que leurs interventions cadrent avec les priorités nationales et contribuent à renforcer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires.

Les bonnes pratiques de nature à améliorer la coordination de l'aide ne sont pas encore généralement appliquées

Les bonnes pratiques de nature à resserrer la coordination de l'aide et à améliorer l'harmonisation avec les objectifs des pays, surtout dans le secteur de la santé, ne sont pas encore assez généralement appliquées pour qu'elles puissent être considérées comme usuelles. Pour renforcer le partenariat mondial pour le développement, il faudra reconnaître le rôle que doivent jouer les systèmes budgétaires nationaux comme mécanismes d'acheminement des courants d'assistance, ainsi que la contribution qu'une exécution nationale des projets de développement et une coordination plus étroite entre les donateurs peuvent apporter à la réduction des coûts de transaction de l'aide à l'intérieur d'un cadre de responsabilisation clairement défini. Manifestement, l'efficacité de l'APD dépend pour une large part des capacités d'exécution des gouvernements. Il faudra redoubler d'efforts pour renforcer les capacités institutionnelles des pays à faible revenu d'améliorer l'exécution de leurs budgets, leur comptabilité et leurs rapports.

Le partenariat mondial pour l'aide au développement est-il véritablement en cours de création ?

Les donateurs devront avancer plus vite pour honorer les engagements qu'ils ont assumés dans le contexte de différents sommets mondiaux, conférences et négociations multilatérales d'accroître le volume de l'aide fournie aux pays d'Afrique, aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

L'aide annoncée doit tenir compte des besoins des pays, à la lumière d'une évaluation soigneuse de l'écart à combler entre les ressources nationales et le coût des interventions à prévoir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Un problème plus épineux qui doit d'urgence retenir l'attention tient à la situation particulière dans laquelle se trouvent les États fragiles qui sortent d'un conflit et ceux où la gouvernance a été déficiente. Les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires élaborés par le CAD constituent un bon point de départ, et leur application doit être accélérée. Certains des groupes les plus vulnérables, y compris les enfants et les femmes, vivent dans de telles situations et n'ont qu'un accès limité à l'assistance internationale.

11 OCDE (2008), Rapport sur la coopération pour le développement 2007. *Journal du développement* (Paris, 2008), chap. 3.

Les perspectives de ralentissement de l'économie mondiale au cours des quelques prochaines années de même que la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants et la multiplication des crises provoquées par les changements climatiques exigeront une fourniture plus efficace de l'assistance afin d'accélérer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, dans certains cas, éviter l'érosion des résultats obtenus jusqu'à présent.

Pour avancer plus vite, des mesures concrètes s'imposent, et notamment les suivantes :

- Les donateurs devront accroître leurs courants d'assistance de 18 milliards de dollars par an (aux taux de change de juillet 2008) entre 2008 et 2010 pour appuyer les programmes de développement essentiels et atteindre ainsi les objectifs convenus d'ici à 2010. En 2007, l'APD totale était en deçà de plus de 10 milliards de dollars de ce qu'elle aurait dû être pour avancer méthodiquement sur la voie de l'objectif convenu;
- La seule méthode gérable de parvenir à l'augmentation de leurs courants annuels d'APD nette à l'Afrique d'ici à 2010, comme ils s'y sont engagés, consiste pour les donateurs à allouer à la région un montant additionnel de 6,4 milliards de dollars par an aux prix constants de 2005 (ou de 7,3 milliards de dollars par an aux taux de change de juillet 2008);
- Même si les engagements en ce qui concerne l'augmentation de l'APD nette à l'Afrique sont honorés, d'autres augmentations de l'APD aux PMA (dont beaucoup se trouvent en Afrique) seront nécessaires. Les courants annuels totaux d'APD aux PMA devront s'accroître en moyenne de 8,8 milliards de dollars (aux taux de change de juillet 2008) entre 2008 et 2010 pour qu'elle atteigne l'objectif convenu, à savoir de 0,15 à 0,20 % du RNB de chaque donateur;
- Les donateurs, y compris les donateurs non traditionnels et les pays bénéficiaires, devront, conformément à ces principes, avancer plus rapidement dans les domaines de l'alignement de l'aide, de l'harmonisation, de l'amélioration de la prévisibilité de l'aide, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilisation mutuelle des ressources fournies au titre de l'assistance et resserrer la concertation avec les pays donateurs non membres du CAD.

Accès aux marchés (commerce)

Cibles

- 8a Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté aux niveaux tant national qu'international
- 8b S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. En ce qui concerne le commerce, cela suppose notamment l'admission en franchise et hors contingent des exportations des PMA
- 8c Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

En matière de commerce, la principale cible visée par le huitième objectif du Millénaire pour le développement consiste à poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Les autres cibles soulignent la nécessité d'accorder une attention spéciale aux besoins des pays vulnérables, à savoir les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Le Cycle de négociations commerciales de Doha a été lancé un an après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, avec notamment pour objectif de faire face aux besoins des pays en développement et par conséquent d'orienter les pourparlers vers un « programme pour le développement ». Sept ans plus tard, l'impossibilité de mener à bien ce Cycle de négociations constitue le principal retard pris dans l'exécution des engagements assumés dans le domaine du commerce et sans doute aussi dans le contexte plus général du huitième objectif dans son ensemble. Depuis son lancement, les progrès ont été lents (voir l'encadré ci-après), mais plus sérieuse est la probabilité que le Cycle s'achève sans qu'il soit donné effet à l'intention initiale, qui était de l'orienter vers le développement et par conséquent de tenir compte tout particulièrement des besoins des pays en développement.

Bien que les négociations se poursuivent, certains progrès ont d'ores et déjà été accomplis en ce qui concerne l'amélioration de l'accès en franchise des exportations des PMA, la réduction des droits de douane et de la progressivité des droits et l'élimination du soutien à la production dans les pays développés. Toutefois, les pays en développement continuent de se heurter à de sérieuses distorsions et à des difficultés d'accès aux marchés vers lesquels ils pourraient exporter en stimulant ainsi leur croissance. Les barrières non tarifaires gagnent elles aussi en importance, sans parler des obstacles au commerce qui existent également entre pays en développement. Les échanges Sud-Sud pourraient être encouragés par des accords économiques et commerciaux régionaux judicieusement conçus, lesquels pourraient constituer à leur tour une étape sur la voie d'une entente multilatérale plus large.

L'impossibilité de mener à bien le Cycle de négociations commerciales de Doha constitue le principal retard pris dans l'exécution des engagements assumés dans le domaine du commerce et sans doute aussi dans le contexte plus général du huitième objectif dans son ensemble

Des engagements ont été pris au plan politique d'accroître les ressources nécessaires pour aider à renforcer les capacités commerciales des pays en développement — qu'il s'agisse de l'infrastructure ou des institutions commerciales — mais la proportion d'APD allouable affectée à l'« aide pour le commerce » a baissé entre 2002 et 2006.

Bien que, dans leurs stratégies nationales de développement, les pays en développement accordent une priorité accrue au commerce et à ses liens avec la réduction de la pauvreté, la part que les pays pauvres détiennent des marchés mondiaux d'exportation n'est que très légèrement supérieure à ce qu'elle était il y a 15 ans, et nombre d'entre eux sont aujourd'hui confrontés depuis peu à de sérieuses difficultés du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et des combustibles importés. Il est donc d'autant plus nécessaire d'accroître les investissements dans l'agriculture dans les pays en développement tout en éliminant les distorsions qui caractérisent les marchés agricoles des pays développés.

L'avancement du Cycle de négociations de Doha et le programme de développement

Agriculture

Les négociations relatives à l'agriculture ont pour objectif d'améliorer sensiblement l'accès aux marchés, d'éliminer progressivement toutes les formes de subventionnement des exportations et de réduire considérablement les autres formes de soutien national qui faussent les échanges. Simultanément, il a toujours été admis que les pays en développement auraient besoin d'un « traitement spécial et différencié » du fait de l'insuffisance de leurs capacités ou d'autres obstacles entravant leur accès aux marchés. Depuis qu'elles ont été lancées à Doha en 2001, les négociations n'ont progressé que très lentement et il reste à voir si l'accord qui pourra intervenir en définitive ménagera une flexibilité suffisante aux pays en développement sous forme d'un traitement spécial et différencié.

Accès aux marchés des produits non agricoles

Le but de cette partie des négociations a été de réduire les droits de douane, la progressivité des droits et les barrières non tarifaires qui entravent l'accès aux marchés des produits non agricoles. Parmi les progrès accomplis, il y a lieu de citer l'accord intervenu sur une formule qui aidera à réduire les droits de douane les plus élevés et la progressivité des droits, mais certains pays en développement demeurent préoccupés par la perte potentielle de recettes, le risque d'affaiblissement de leur compétitivité et l'érosion prévisible de leur accès préférentiel aux marchés. Pour les pays en développement, qui aspirent à un traitement spécial et différencié, l'important a été d'obtenir une formule qui ne soit pas fondée sur une pleine réciprocité, et ce non seulement en ce qui concerne la prolongation des délais d'application, mais il reste à voir si tel sera effectivement le cas.

Services

Les négociations concernant les services ont été menées sur la base de la « demande » et de l'« offre », mais cette méthode a avancé lentement et de façon inégale et il n'a guère été accompli de progrès sur les questions de fond. Quelques pays en développement ont demandé qu'il soit tenu compte des mesures de libéralisation du secteur des services que nombre d'entre eux ont adoptées avant le lancement du Cycle de Doha.

Négociations relatives aux règles

Les négociations relatives aux règles visent à améliorer les disciplines concernant les subventions antidumping et les mesures compensatoires ainsi que les dispositions existantes relatives aux accords commerciaux régionaux. Elles tendent également à introduire de nouvelles disciplines concernant les subventions dans le secteur de la pêche. Pour quelques pays en développement, une issue positive des négociations pourraient être un resserrement des disciplines concernant le recours aux mesures antidumping et aux droits compensatoires. Toutefois, nombre de pays en développement ont eu recours à de tels instruments et craignent de ne pas pouvoir appliquer des règles plus complexes.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Les questions concernant les ADPIC qui sont actuellement examinées dans le contexte du Cycle de négociations de Doha ont trait à la protection des « indications d'origine » des vins et spiritueux et n'intéressent pas, dans l'immédiat, la plupart des pays en développement. Cependant, dès qu'ils ne relèvent pas du Cycle de négociations de Doha, d'importants travaux sur la santé publique et l'accès aux médicaments ont été réalisés sous l'égide de l'OMC, en particulier pour préciser comment les flexibilités en matière d'ADPIC doivent être interprétées et utilisées dans le secteur de la santé publique. Malgré l'adoption, en 2001, de la « Déclaration concernant l'accord sur les ADPIC et la santé publique » et les précisions apportées par la suite concernant les conditions dans lesquelles les membres de l'OMC dont les capacités de fabrication sont insuffisantes peuvent importer des médicaments génériques d'autres pays dans le cadre d'une « cession sous licence obligatoire », cette flexibilité a à peine été utilisée dans la pratique.

Facilitation du commerce

Si, dans un premier temps, beaucoup de pays en développement se sont opposés à l'ouverture de négociations concernant la facilitation du commerce, des progrès considérables ont été accomplis à mesure que les négociations ont avancé. Des programmes d'appui technique ont été élaborés pour aider les pays en développement dans le cadre des négociations elles-mêmes ainsi que pour évaluer les lacunes et les besoins nationaux. L'issue de ces négociations sera sans doute favorable aux pays en développement dans la mesure où elle établira un lien entre les politiques commerciales et les programmes d'aide pour le commerce.

Cibles concernant le commerce visées par le huitième objectif du Millénaire pour le développement

Les indicateurs de réalisation des cibles visées en matière de commerce par le huitième objectif du Millénaire pour le développement concernent l'accès en franchise aux marchés des pays développés, les droits moyens qui frappent les exportations présentant de l'importance pour les pays en développement, le soutien de l'agriculture dans les pays riches et l'APD visant à renforcer les capacités commerciales.

Indicateurs

- 8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droits
- 8.7 Taux moyens des droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement
- 8.8 Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB
- 8.9 Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales

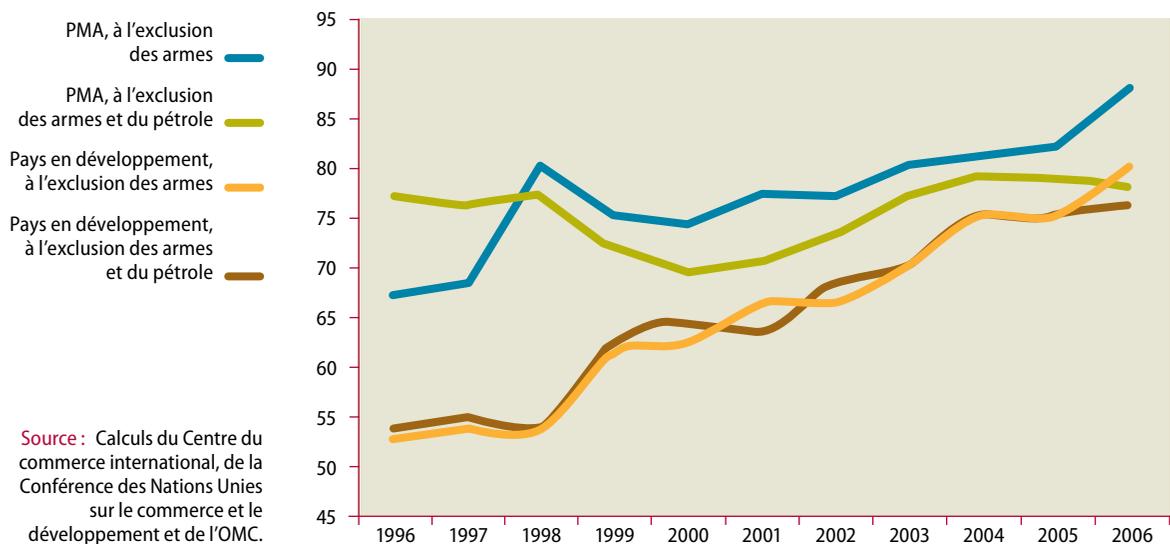
Élargissement de l'accès en franchise de droits aux marchés des pays développés

L'élargissement de l'accès en franchise de droits des exportations des PMA aux marchés des pays développés demeure bien inférieur à l'objectif fixé

Entre 1996 et 2006, les pays en développement en tant que groupe ont commencé à bénéficier d'un plus large accès en franchise aux marchés des pays développés, mais cette amélioration n'a été que très modérée pour les PMA si l'on fait abstraction du commerce d'armes et de produits pétroliers (figure 9). En dépit de l'objectif fixé par les pays développés dans la Déclaration ministérielle adoptée à la sixième Réunion ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong en décembre 2005, consistant à accorder un accès en franchise à 97 % des rubriques tarifaires, l'accès en franchise aux marchés des pays développés ne couvre que 79 % des exportations des PMA si l'on fait abstraction des armes et du pétrole. La marge d'accès préférentiel entre les pays en développement et les PMA s'est également rétrécie, ce qui a érodé l'avantage dont jouissaient précédemment ces derniers.

Figure 9

Proportion des importations en provenance des pays en développement et des PMA admises en franchise de droit dans des pays développés, 1996-2006 (en pourcentage)



Réduction des droits de douane qui frappent les produits agricoles, les textiles et les vêtements exportés par les pays en développement

Les taux moyens des droits de douane imposés par les pays développés aux importations de produits agricoles, de textiles et de vêtements ont diminué aussi bien pour les pays en développement dans leur ensemble que pour les PMA, bien qu'à des degrés divers. Durant la décennie qui s'est écoulée entre 1996 et 2006, les taux moyens des droits de douane sur les exportations de produits agricoles sont tombés de 10,5 à 8,6 % pour les pays en développement et de 4,0 à 2,8 % pour les PMA. S'agissant des textiles, ces taux sont tombés de 7,3 à 5,2 % pour les pays en développement et de 4,5 à 3,2 % pour les PMA et, dans le cas des vêtements, ils ont baissé de 11,4 à 8,4 % pour les pays en développement et de 8,1 à 6,4 % pour les PMA¹. Comme les droits sur les vêtements ont baissé dans une proportion plus marquée pour le groupe des pays en développement dans son ensemble, l'accès préférentiel dont jouissaient précédemment les PMA s'est trouvé amoindri. Le traitement préférentiel dont bénéficient ces pays ne demeure important que pour certains produits agricoles pour ce qui est de l'accès en franchise et du taux moyen des droits appliqués. Du fait de la façon dont les systèmes d'accès préférentiel sont conçus, il a été difficile pour les pays en développement de tirer parti des préférences existantes, soit en raison du caractère excessivement restrictif des règles d'origine ou de l'exclusion de certains produits, soit en raison de leur courte durée et des incertitudes connexes².

La réduction des droits de douane qui frappent les exportations des produits agricoles des pays en développement n'a été que limitée

Subventionnement des produits agricoles dans les pays riches

Le soutien de l'agriculture dans les pays de l'OCDE, qui est un facteur de distorsion des échanges, a diminué en pourcentage aussi bien du PIB que des recettes agricoles mais il demeure très élevé en chiffres absolus, ayant atteint 363 milliards de dollars en 2006 (ou 355 milliards de dollars aux prix de 2005), représentant près de quatre fois plus que l'aide publique au développement (tableau 2)³.

L'envolée des prix des produits alimentaires enregistrée depuis 2006 a été le résultat de nombreux facteurs. Les stocks de céréales de base n'ont cessé de diminuer au cours des quelques dernières décennies par suite de la lenteur de l'amélioration de la productivité dans le secteur de l'agriculture vivrière, qui n'a pas suivi l'augmentation de la demande mondiale de produits alimentaires causée par

Le subventionnement de l'agriculture dans les pays de l'OCDE demeure élevé, ce qui affecte les perspectives de l'agriculture dans les pays en développement

-
- 1 Les taux moyens des droits sont la moyenne simple de tous les droits *ad valorem* appliqués (droits basés sur la valeur de l'importation). Il importe de noter que ce pourcentage ne reflète pas l'obligation de droits autres qu'*ad valorem* (comme contingents, droits saisonniers, etc.).
 - 2 L'exclusion des arachides du champ d'application de l'African Growth and Opportunity Act (Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) des États-Unis a sérieusement limité l'intérêt de ces systèmes pour un certain nombre de producteurs d'Afrique, tandis que les exportateurs africains de vêtements qui ont pu tirer pleinement parti de cette loi n'ont pas réussi à pénétrer les marchés de l'Union européenne dans la même mesure par suite du caractère restrictif des règles d'origine qui y sont appliquées.
 - 3 L'estimation provisoire du soutien total pour 2007 est encore plus élevée (365 082 milliards de dollars).

l'accroissement de la population mondiale et l'évolution du régime alimentaire dans les pays ayant connu une expansion rapide, surtout en Asie. Ces dernières années, cette tendance à des marchés des produits alimentaires plus tendus s'est trouvée accentuée par la plus large utilisation qui a été faite des terres agricoles pour la culture de plantes servant à la fabrication de biocarburants ainsi que par la sécheresse qui a sévi dans plusieurs des principaux pays fournisseurs. En outre, les turbulences qui ont secoué les marchés financiers dans les principaux pays et l'affaiblissement du dollar ont contribué à faire monter les prix, les investisseurs financiers, de plus en plus, cherchant à obtenir un rendement plus élevé sur leurs placements sur les marchés à terme des produits de base. Dans le contexte des négociations commerciales de Doha, les inquiétudes provoquées par la crise alimentaire sont au nombre de deux. Premièrement, le degré élevé de subventionnement des produits agricoles (aussi bien ceux qui sont destinés aux marchés intérieurs que ceux qui sont exportés) dont bénéficient les agriculteurs dans les pays développés a longtemps maintenu les cours mondiaux des produits alimentaires à un niveau peu élevé, ce qui a constitué une désincitation à l'investissement dans l'agriculture dans les pays en développement et explique en partie la lenteur de l'accroissement de la productivité. Il en est résulté un marché caractérisé par de sérieuses distorsions, les prix en 2001 étant tombés à des niveaux qui ne s'étaient pas vus par le passé par suite d'une surproduction dans certains pays et de sous-investissements dans l'agriculture dans d'autres. Deuxièmement, les pays en développement ont, tout récemment, réagi à la crise alimentaire en imposant des restrictions à l'exportation de manière à garantir la sécurité alimentaire chez eux, ce qui s'est traduit par des tensions encore plus grandes sur les marchés mondiaux des produits alimentaires. La solution de la crise alimentaire appelle une large approche concertée, mais les négociations commerciales multilatérales devraient contribuer à améliorer la sécurité alimentaire mondiale à moyen terme en réduisant considérablement le soutien de la production dans les pays développés et en éliminant d'autres barrières à la production et aux exportations des pays en développement.

Tableau 2

Soutien de l'agriculture dans les pays de l'OCDE, 1990 et 2003-2006

	1990	2003	2004	2005	2006
Soutien de l'agriculture dans les pays de l'OCDE^a					
En milliards de dollars par an ^b	436	387	390	376	355
En pourcentage du PIB des pays de l'OCDE	2,0	1,2	1,1	1,1	1,0
En pourcentage des recettes agricoles brutes des pays de l'OCDE	32,0	30,0	30,0	28,0	27,0

Source : OCDE, Direction du commerce et de l'agriculture; base de données PSE/CSE, 2007.

a Estimation du soutien total.

b Aux prix constants de 2005.

Aide pour le commerce

Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en 2005, quelques gouvernements donateurs se sont engagés à accroître le montant de l'APD qu'ils allouent à l'aide pour le commerce. Pendant la période 2002-2005, il ressort des premiers examens globaux que l'aide pour le commerce a représenté quelque

21 milliards de dollars par an⁴. Toutefois, ajustés pour être exprimés aux prix constants de 2005, les chiffres publiés par le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE sont en hausse jusqu'en 2004 mais ont diminué depuis lors (voir la figure 10). De plus, en proportion de l'APD allouable, l'aide pour le commerce est tombée de près de 35 % en 2002 à près de 30 % en 2006. Enfin, les allocations d'aide pour le commerce ont été inégales, les cinq plus gros bénéficiaires — Iraq, Inde, Viet Nam, Afghanistan et Indonésie — représentant près de 30 % du total⁵.

Il a été admis que l'un des meilleurs moyens d'aider les pays à développer leurs capacités d'exportation était d'accroître l'aide pour le commerce. La définition de l'aide pour le commerce adoptée par le Conseil général de l'OMC comprend l'aide visant à appuyer la formulation de politiques et de réglementations commerciales dans les pays bénéficiaires, le développement des échanges, l'infrastructure commerciale et le renforcement des capacités productives et à réduire le coût des ajustements liés aux politiques commerciales⁶. Les ressources à l'aide pour le commerce selon cette définition large ne peuvent pas être suivies avec exactitude au moyen des statistiques existantes. Les informations disponibles jusqu'à présent sont fondées sur les chiffres du système de notification des pays créanciers et ne permettent pas d'établir une différenciation entre les courants d'assistance visant spécifiquement à renforcer les capacités commerciales et les courants ordinaires utilisés pour appuyer le renforcement de l'infrastructure et des capacités productives en général.

Parallèlement aux efforts menés pour accroître les ressources allouées à l'aide pour le commerce, différentes mesures doivent être adoptées pour en améliorer l'efficacité. Premièrement, les pays en développement doivent mieux intégrer la promotion du commerce et de la compétitivité à leurs stratégies nationales de développement. Certains progrès ont d'ores et déjà été accomplis dans ce domaine, la plupart des stratégies nationales de développement/stratégies pour la réduction de la pauvreté comportant une analyse du commerce. Une étude réalisée à la demande du PNUD, qui doit paraître prochainement, montre que les deux tiers des stratégies nationales de développement économique comprennent une analyse du commerce et que beaucoup d'entre elles établissent un lien entre les analyses du commerce et la situation de la pauvreté dans le pays⁷.

Dans le cas des PMA, le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce peut jouer un important rôle de facilitation dans ce domaine en identifiant les besoins et les priorités en matière d'investissement ainsi que les projets bancables pouvant être entrepris dans les domaines de la facilitation du commerce, de l'infrastructure et de la production pour l'exportation. Deuxièmement,

Les donateurs devraient accroître les ressources allouées à l'aide pour le commerce

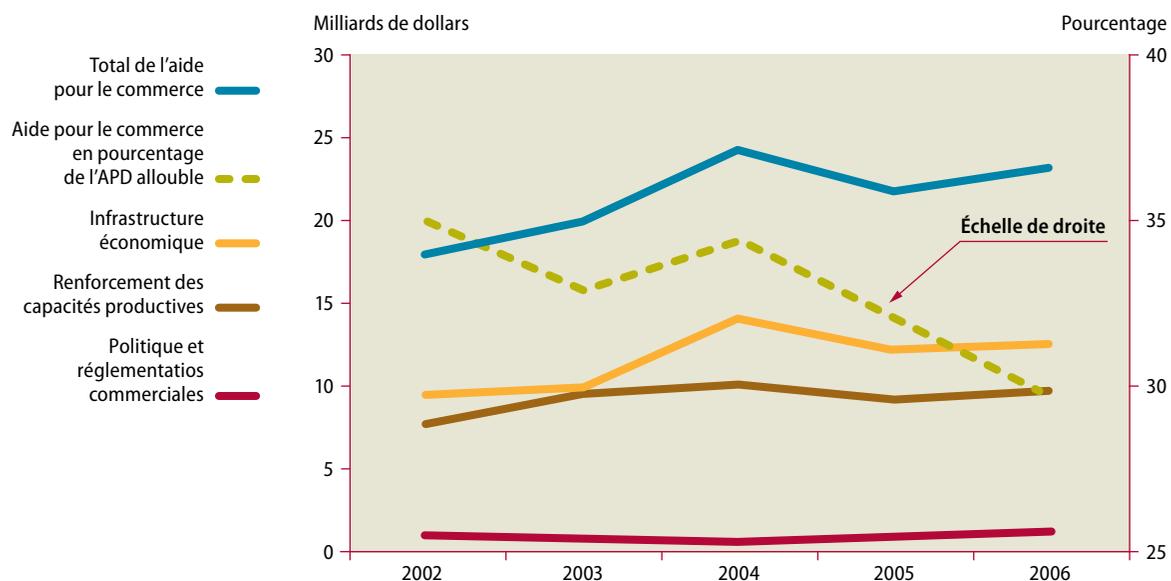
4 Les engagements d'assistance sont reflétés dans les accords signés entre les donateurs et leurs partenaires. OCDE et OMC, *Premier examen global de l'aide pour le commerce, 2007*, disponible à l'adresse : http://www.oecd.org/document/46/0,3343,en_2649_34665_39619566_1_1_1_1,00.html.

5 Banque mondiale et FMI, *Rapport de suivi mondial 2008* (Washington, Banque mondiale).

6 Si cet ajustement est considéré comme une priorité dans les stratégies nationales des pays en développement.

7 Stephen Kosack, *Trade for Poverty Reduction: The Role of Trade Policy in Poverty Reduction Strategy Papers*, Programme des Nations Unies pour le développement, 2008 (à paraître).

Figure 10
Engagements d'aide pour le commerce, par catégorie, 2002-2006 :
valeur et proportion de l'APD allouable



Source : OCDE Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, base de données sur l'assistance.

Note : Allocations bilatérales plus allocations multilatérales, aux prix constants de 2005. Les chiffres pour 2006 sont des estimations provisoires.

les donateurs bilatéraux et multilatéraux devraient suivre des principes fondés sur les bonnes pratiques en ce qui concerne l'allocation et la fourniture de l'aide pour le commerce, c'est-à-dire appuyer des priorités nationales, avoir recours aux systèmes nationaux et coordonner leur appui pour minimiser les coûts de transaction⁸.

Un décaissement plus rapide des ressources disponibles au titre du Cadre intégré renforcé facilitera la diversification du commerce dans les PMA, mais un financement accru est nécessaire

La mise en œuvre du Cadre intégré renforcé doit néanmoins être améliorée. En mai 2007, la nouvelle structure chargée de diriger la mise en œuvre du cadre renforcé a adopté une série de recommandations visant à faciliter l'intégration des PMA au système commercial multilatéral⁹. À ce jour, plus de 170 millions de dollars de contributions ont été annoncés par des donateurs bilatéraux au Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du cadre renforcé, mais ces ressources seront sans doute insuffisantes pour appuyer comme il convient une intégration plus rapide des PMA au système commercial mondial.

⁸ Le deuxième examen mondial de l'aide pour le commerce doit avoir lieu au cours du premier semestre de 2009 et sera précédé par un colloque d'experts en septembre 2008 et par un certain nombre d'examen aux plans national et sous-régional.

⁹ Pour plus amples informations, voir : http://www.integratedframework.org/enhanced_if.htm.

La promesse d'un partenariat mondial renforcé est-elle en voie d'être tenue ?

Si l'on regarde au-delà des indicateurs du commerce liés à la réalisation du huitième objectif du Millénaire pour le développement, on peut se référer à plusieurs autres indicateurs et sources de données pour déterminer dans quelle mesure le partenariat mondial pour le commerce est effectivement mis en place.

Réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits

L'un des objectifs du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha a été de réduire les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui frappent les produits présentant une importance particulière pour les pays en développement afin de permettre à ceux-ci d'accroître leurs exportations et de maximiser les avantages qu'ils peuvent en tirer. Comme le montre le tableau 3 — et bien que les négociations de Doha n'aient pas encore été menées à bien — les crêtes tarifaires dans les pays riches ont effectivement diminué, et tel a également été le cas de la progressivité des droits dans le secteur agricole.

Les crêtes tarifaires et la progressivité des droits frappant les produits agricoles dans les pays riches ont diminué

Tableau 3

Crêtes tarifaires et progressivité des droits frappant les produits agricoles dans les pays riches, 1995-2006

	1995-1999	2000-2004	2005/06 ^a
Crêtes tarifaires ^b	8,92	8,75	7,75
Progressivité des droits dans le secteur agricole ^c	–	5,37	4,61
Progressivité des droits dans le secteur manufacturier ^c	–	–0,144	–0,563

Source : Banque mondiale, *World Trade Indicators*, 2007.

^a Dernières données disponibles.

^b Pourcentage des rubriques tarifaires auxquelles s'applique un taux supérieur à 15 %.

^c Pourcentage de variation entre les matières brutes et les matières pleinement traitées.

Expansion des échanges des pays en développement

Cependant, si le partenariat mondial pour le commerce prenait effectivement forme, on s'attendrait à ce que les pays en développement commercent davantage en chiffres absolus et voient s'accroître la part qu'ils détiennent du commerce mondial.

Le commerce mondial s'est développé rapidement depuis le début du nouveau millénaire : le volume des exportations s'est accru à un taux moyen de 8 % par an pendant la période 2002-2007 (figure 11), c'est-à-dire à un taux deux fois plus élevé que le taux de croissance de la production mondiale. Les pays en développement en tant que groupe ont vu leur part des exportations mondiales augmenter d'environ 10 % entre 1995 et 2006, que ce chiffre comprenne ou non les exportations de produits pétroliers, ce à quoi on pouvait d'ailleurs s'attendre si l'on considère la croissance phénoménale de beaucoup de pays en développement en voie d'industrialisation, comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

Figure 11
Part des exportations mondiales détenue par les pays en développement, 1995-2006 (en pourcentage)

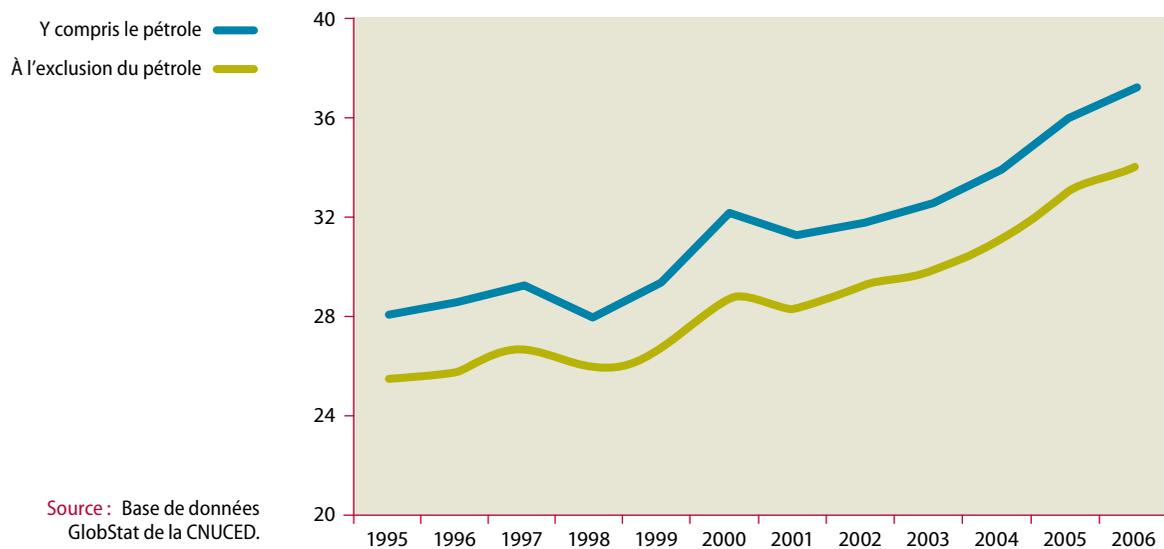
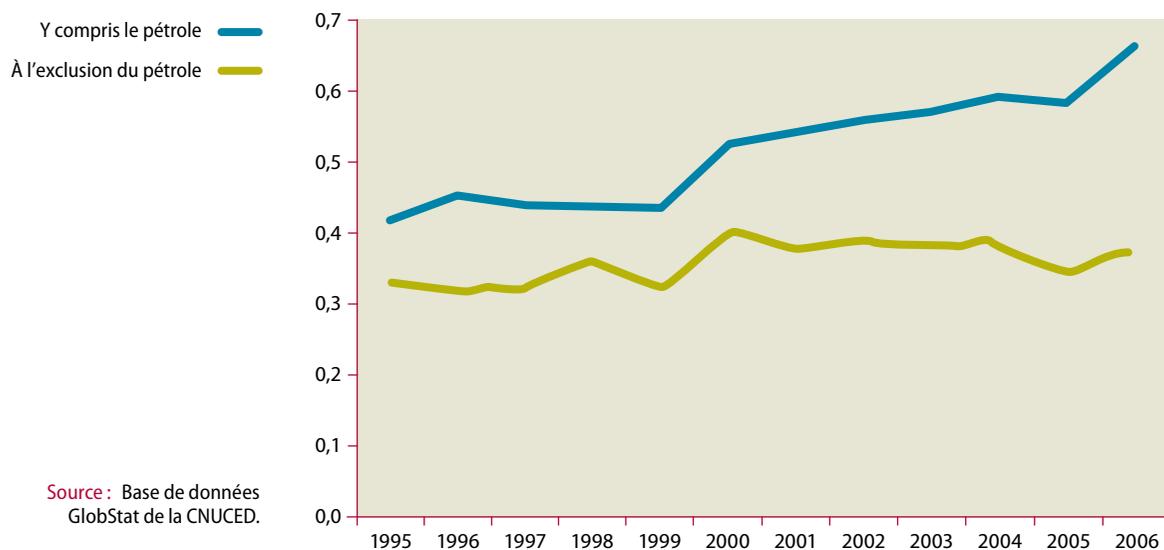


Figure 12
Part des exportations mondiales détenue par les PMA, 1995-2006 (en pourcentage)



Les progrès sont moins évidents pour ce qui est de la pénétration des exportations des PMA

Mais le tableau est beaucoup moins flatteur pour les PMA. Le groupe des pays les plus pauvres a effectivement réussi à porter sa part des exportations mondiales de 0,42 % en 1995 à 0,66 % en 2006, mais cette pénétration accrue des exportations a été imputable exclusivement à l'augmentation du volume et des prix des exportations de pétrole, produit que n'exportent qu'une poignée de PMA. Abstraction faite du pétrole, la part des exportations mondiales en provenance des PMA a en fait stagné et est restée de l'ordre de 0,38 % (voir la figure 12).

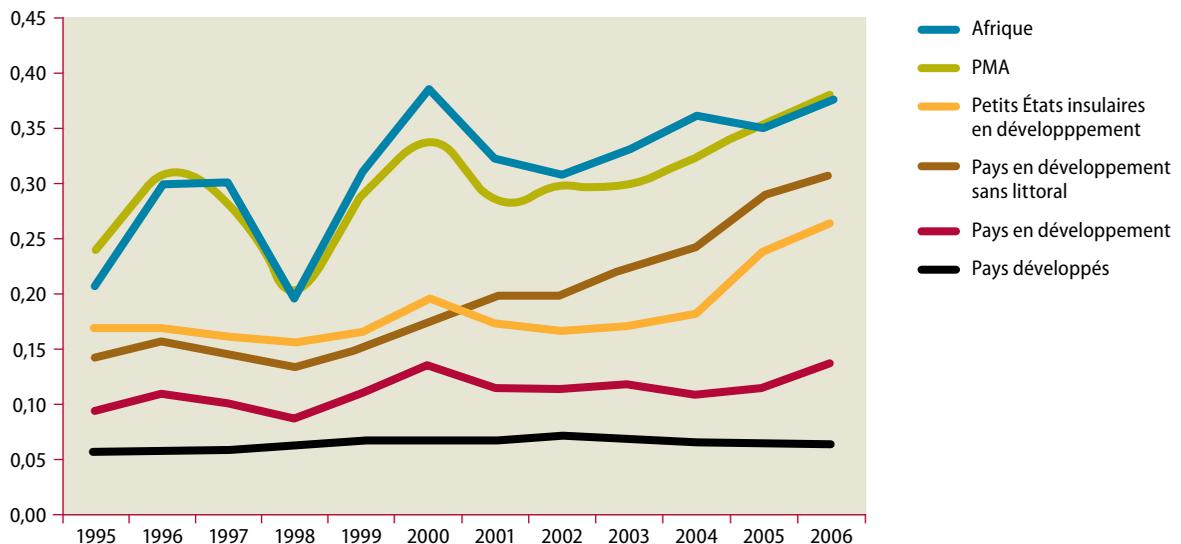
Les PMA n'ont pas réussi à accroître leur part du commerce mondial...

Concentration des exportations des pays en développement

Les pays en développement — et surtout les PMA — demeurent hautement vulnérables aux chocs commerciaux, comme l'ont douloureusement montré les flambées récentes des prix des carburants et des denrées alimentaires. Beaucoup d'entre eux sont tributaires d'un petit nombre de produits de base pour la majeure partie de leurs recettes d'exportation, et la hausse des cours internationaux enregistrée au cours des cinq dernières années a contribué à décourager une diversification accrue de leurs exportations. Les ratios de concentration des exportations ont augmenté au cours de la décennie écoulée pour les PMA, bien que cela puisse être imputable à l'augmentation des prix du pétrole et des minéraux autres que les combustibles par rapport aux autres produits d'exportation (figure 13). Une

... et, de plus en plus, les PMA sont tributaires d'un plus petit nombre de produits d'exportation

Figure 13
Ratios de concentration des exportations des pays en développement, 1995-2006



Source : CNUCED, *Handbook of Statistics 2007*.

Note : Indice Herfindahl-Hirschman de concentration des marchés, normalisé pour obtenir des valeurs comprises en 0 et 1 (concentration maximale). Voir : <http://stats.unctad.org/Handbook/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=1687>.

forte dépendance à l'égard d'une gamme étroite de produits d'exportation est apparue comme une sérieuse source d'instabilité macroéconomique pouvant compromettre les perspectives de croissance à long terme¹⁰.

Telle est l'une des raisons pour lesquelles les efforts entrepris pour élargir l'accès aux marchés des pays en développement et des PMA doivent être complétés par un important programme d'aide pour le commerce. Les pays les plus pauvres ne pourront pleinement bénéficier d'un système commercial mondial ouvert que lorsqu'ils auront amélioré et diversifié leurs capacités de production et d'exportation.

Pour améliorer l'accès aux marchés des pays en développement, la communauté internationale devra :

- Redoubler d'efforts pour mener à bien le Cycle de négociations commerciales de Doha et recentrer son attention sur les éléments pouvant en faire un Cycle de « développement »;
- Faire en sorte que les futurs partenariats économiques bilatéraux et régionaux garantissent véritablement l'accès aux marchés des exportations des pays en développement et que ces partenariats constituent des étapes sur la voie d'accords multilatéraux plutôt que de s'y substituer;
- Accorder la priorité au commerce et à ses liens avec le développement et la réduction de la pauvreté dans les stratégies nationales de développement.
- Réduire davantage les droits de douane et la progressivité des droits imposés par les pays développés sur les produits agricoles, les textiles et les vêtements en provenance de pays en développement;
- Accélérer la réduction du subventionnement de la production interne et de la production agricole destinée à l'exportation dans les pays développés et éliminer les autres barrières qui entravent l'accès aux marchés des exportations des pays en développement et l'amélioration de la productivité de leur agriculture;
- Entreprendre d'urgence une évaluation des besoins, aux échelons régional et national, en matière d'aide pour le commerce et veiller à ce que le total des ressources disponibles et des allocations soit à la mesure de ces besoins.
- Intensifier les efforts visant à rendre pleinement opérationnel le Cadre intégré renforcé.

¹⁰ Pour plus amples informations à ce sujet, voir Organisation des Nations Unies (2006), *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2006 : Divergences de la croissance et du développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.C.II.1), disponible à l'adresse : <http://www.un.org/esa/policy/wess/wess2006files/wess2006.pdf>; et Organisation des Nations Unies (2008), *Situation économique et sociale dans le monde 2008 : Remédier à l'insécurité économique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.C.II.1), disponible à l'adresse : <http://www.un.org/esa/policy/wess/wess2008files/wess08/wess2008.pdf>.

Viabilité de la dette

Cibles

- 8d Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme
- 8b ... application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels... pour les pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Les efforts visant à atteindre les cibles 8d et 8b sont actuellement évalués au moyen des indicateurs suivants :

Indicateurs

- 8.10 Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'Initiative PPTE et nombre total de pays ayant atteint les points d'achèvement (cumulatif)
- 8.11 Engagements d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative IADM
- 8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services

Allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a été lancée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 1996 afin de donner aux pays la possibilité de réduire la charge représentée par le service de leur dette à condition d'entreprendre une série de réformes clés visant à encourager une croissance économique durable, la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté. L'Initiative PPTE a été renforcée en 1999 afin d'alléger davantage la dette et de subordonner plus clairement la possibilité de bénéficier de mesures d'allègement de la dette à l'existence d'une stratégie de réduction de la pauvreté bien définie.

L'Initiative PPTE a été complétée par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en juin 2005. L'Initiative IADM prévoit la possibilité d'an-

nuler intégralement la dette restructurable à l'égard du FMI, de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et du Fonds africain de développement pour les pays ayant bénéficié de l'Initiative PPTE. Les institutions intéressées ont commencé à mettre en œuvre l'IADM en janvier 2006 et juillet 2006 respectivement. La Banque interaméricaine de développement s'est officiellement associée à l'IADM en mars 2007 et a décidé d'accorder des mesures d'allègement de la dette semblables aux cinq PPTE d'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays ayant bénéficié de mesures d'allègement de la dette de la part de la Banque mondiale au titre de l'IADM ont vu leur allocation IDA réduite en conséquence.

En 2007, pour éviter que les mesures d'allègement de la dette accordées dans le cadre de l'IADM ne se traduisent par une diminution de l'aide fournie par l'entremise de l'IDA, les donateurs se sont engagés à reconstituer le capital de l'IDA en versant à celle-ci un montant supplémentaire de 25,1 milliards de dollars. Ce montant, joint aux ressources internes de la Banque mondiale, se traduira pour l'IDA-15 (dernière reconstitution) par une capacité totale de prêts concessionnels d'environ 41,6 milliards de dollars, soit 14 milliards de dollars par an pendant la période de trois ans couverte par cette reconstitution des ressources.

Mesures d'allègement de la dette accordées

Jusqu'à présent, 41 pays ont été considérés comme remplissant ou pouvant à terme remplir les conditions requises pour bénéficier de mesures d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et, fin juin 2003, 33 d'entre eux avaient atteint le point de décision et bénéficiaient de mesures d'allègement de la dette. À cette date, 23 d'entre eux avaient atteint le point d'achèvement, c'est-à-dire le stade auquel les créanciers sont censés accorder de manière irrévocable l'intégralité de l'allègement de la dette qu'ils se sont engagés à fournir lors du point de décision. Ces 23 pays ont également bénéficié de mesures d'allègement de la dette au titre de l'IADM.

Les 33 pays parvenus au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE doivent recevoir au total pour 48,2 milliards de dollars d'allègement de la dette (en termes de valeur actualisée nette (VAN) à la fin de 2006) dans le cadre de l'Initiative PPTE. En outre, 26,8 milliards de dollars ont été engagés au titre de l'IADM pour tous les pays PPTE et, sur ce montant, 21,2 milliards de dollars d'allègement ont été intégralement accordés aux 23 pays ayant atteint le point d'achèvement. Selon les estimations du dernier rapport sur l'avancement de l'Initiative PPTE (mars 2008), les mesures d'allègement de la dette accordées sous leurs différentes formes (PPTE, IADM, mesures classiques d'allègement de la dette et autres mesures « volontaires » d'allègement de la dette bilatérale) ramèneraient le montant total de la dette des 33 pays parvenus au point de décision de 105 milliards à 9 milliards de dollars (en VAN de 2006), soit une réduction de plus de 90 %.

Pour les pays qui sont depuis longtemps en retard dans le remboursement ou le service de leur dette à l'égard des institutions multilatérales, les donateurs devront fournir des ressources additionnelles pour couvrir le coût estimatif des mesures d'allègement de la dette qui seront accordées. En outre, la participation des créanciers officiels non membres du Club de Paris a été réduite et, en moyenne, ces créanciers n'ont accordé qu'un tiers environ des mesures d'allègement de la

Des progrès importants ont été accomplis, mais des ressources supplémentaires devront être fournies par les donateurs pour poursuivre l'allègement de la dette dans certains cas

Les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers privés doivent assumer la part qui leur revient des charges liées aux opérations d'allègement de la dette

dette attendues d'eux en faveur des PPTE¹. Les créanciers privés n'ont pas non plus apporté la contribution qui leur revenait aux programmes d'allègement de la dette des PPTE. La participation limitée de ces deux types de créanciers a sapé le principe de répartition équitable des charges qui est à la base de l'Initiative PPTE. Le système financier international ne comporte pas de mécanismes de nature à garantir et à faire respecter le principe d'un traitement comparable des créanciers; en établir devrait être une priorité en ce qui concerne non seulement les PPTE mais aussi toutes les obligations en matière de dette extérieure.

Diminution du fardeau représenté par le service de la dette

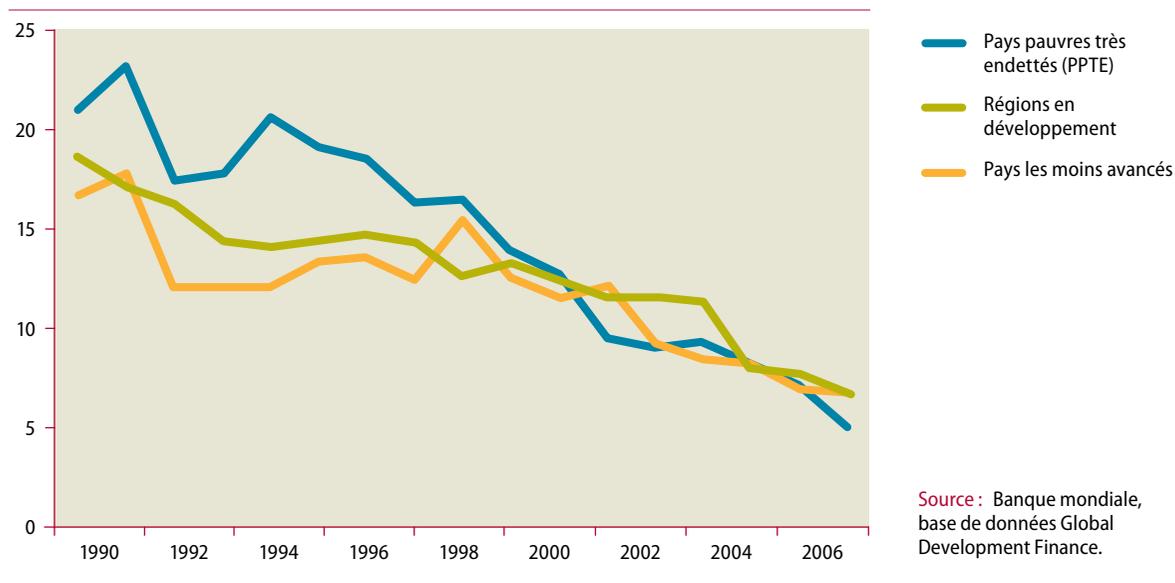
Le principal objectif de l'Initiative PPTE est de libérer des ressources qui puissent être affectées au développement. La réduction de l'encours de la dette a été bien accueillie par tous les pays bénéficiaires, bien qu'elle n'ait pas nécessairement libéré dans tous les cas de vastes ressources du fait de l'existence, dans certains pays, d'importants arriérés de paiement.

Dans l'ensemble, toutefois, les mesures d'allègement de la dette ont contribué à réduire considérablement les obligations au titre du service de la dette extérieure des 33 PPTE parvenus au point de décision. Nombre d'entre eux ont également bénéficié de la hausse des prix des produits de base et du dynamisme de la croissance de l'économie mondiale ces dernières années. Le ratio entre le service de la dette et les exportations de tous les pays en développement est tombé de près de 12,5 % en 2000 à 6,6 % en 2006 (figure 14) et sans doute à 3 % environ en 2007.

Autre manifestation de la diminution du fardeau du service de la dette, tous les PPTE parvenus au point d'achèvement et tous les pays IDA avaient

Figure 14

Paiements au titre du service de la dette en proportion des recettes d'exportation, 1990-2006 (en pourcentage)



¹ Organisation des Nations Unies, *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2008 : Remédier à l'insécurité économique* (op. cit.).

en 2006 un ratio du service de leur dette extérieure publique inférieur au seuil de 25 % considéré comme soutenable. Il s'agit là d'un progrès important si l'on considère que, en 1990, 10 PPTE avaient un ratio du service de la dette supérieur à ce seuil.

La réduction du fardeau de la dette a créé un environnement plus propice aux investissements et à l'expansion future. Cependant, ce résultat n'est pas assuré. Il se peut que les prix des produits de base fléchissent au cours des années à venir, parallèlement au ralentissement de l'économie mondiale². De plus, même compte tenu des mesures d'allègement de la dette dont ils ont bénéficié, un nombre considérable de PPTE sont considérés comme risquant de retomber dans le surendettement (voir ci-dessous la section concernant la durabilité de l'allègement de la dette).

La réduction de la dette des PPTE, jointe à la hausse des prix des produits de base et au dynamisme de la croissance, a contribué à réduire le ratio du service de la dette des pays en développement

Les initiatives d'allègement de la dette ont stimulé une augmentation des dépenses sociales dans les pays bénéficiaires

D'autres mesures d'allègement de la dette doivent être accordées pour les pays dont les paiements au titre du service de la dette demeurent supérieurs au montant des ressources disponibles pour l'éducation et la santé

Plus de ressources pour les dépenses sociales ?

Bien que leur impact ait été variable d'un pays à l'autre, les mesures d'allègement de la dette ont accru la marge de manœuvre budgétaire des pays qui en ont bénéficié, ce qui leur a permis d'accroître les dépenses sociales. Parmi les pays dont la dette a été allégée, les dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux et à la réduction de la pauvreté ont augmenté. Cette tendance n'est pas surprenante étant donné que l'augmentation de ces dépenses était l'une des conditions des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) que les pays ont dû élaborer pour pouvoir prétendre à une réduction de leur dette.

Cependant, en dépit de l'augmentation des dépenses sociales, un grand nombre de pays en développement continuent de dépenser davantage pour assurer le service de leur dette que pour investir dans les secteurs de l'éducation et de la santé publique. En 2006, 10 pays en développement devaient consacrer au service de la dette plus de ressources qu'à l'éducation publique, et, pour 52 d'entre eux, les paiements afférents au service de la dette dépassaient le budget de la santé publique. Le nombre de pays dans cette catégorie est cependant en baisse depuis 2000 (figure 15). Pour une large part, la situation à cet égard s'est améliorée à la suite des mesures d'allègement de la dette accordées au titre de l'Initiative PPTE.

Durabilité de l'allègement de la dette

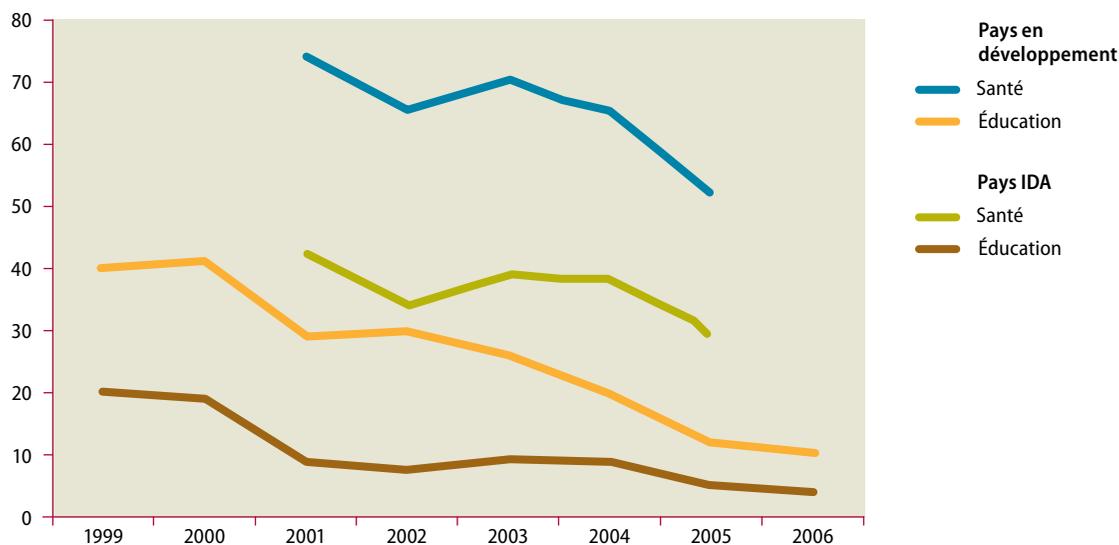
La soutenabilité de la dette est une question qui demeure préoccupante pour de nombreux PPTE. La réduction effective du service de la dette varie d'un pays à l'autre, selon le niveau de leurs arriérés. Au Sénégal, par exemple, la réduction des paiements afférents au service de la dette a été inférieure à 25 %. Pour un tiers des PPTE, cette réduction a été de l'ordre de 25 à 50 % et, dans un autre tiers, elle a tout juste dépassé 50 %. En outre, il ressort d'un rapport du Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale concernant la soutenabilité de la dette que les ratios d'endettement se sont dégradés pour 11 des 13 pays pour lesquels des données étaient disponibles³.

² Voir Organisation des Nations Unies (2008), *Situation et perspectives de l'économie mondiale : Mise à jour à la mi-2008* (<http://www.un.org/esa/policy/wesp/wesp2008files/wesp08update.pdf>).

³ Ce rapport peut être consulté à l'adresse : http://siteresources.worldbank.org/EXTDEBRELPOOR/Resources/hipc_update_evaluation.pdf.

Figure 15

Nombre de pays en développement pour lesquels les paiements au titre du service de la dette publique ont dépassé les dépenses publiques d'éducation et de santé, 1999-2006



Source : Banque mondiale. Estimations communiquées au Groupe de réflexion. Les données concernant les dépenses de santé proviennent de l'Organisation mondiale de la santé, *Rapports sur la santé dans le monde* et mises à jour, ainsi que des évaluations de la pauvreté et des études par pays et études sectorielles de la Banque mondiale. Les données concernant les dépenses d'éducation proviennent de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Note : L'Association internationale de développement accorde des prêts sans intérêt et des dons aux pays les plus pauvres. À l'heure actuelle, 80 pays, dont 39 se trouvent en Afrique, peuvent bénéficier de l'assistance de l'IDA.

Le Rwanda et la Gambie, pays qui ont l'un et l'autre atteint le point d'achèvement, sont considérés comme présentant un « risque élevé » de surendettement et, pour 12 autres pays, ce risque est modéré (figure 16a). Neuf seulement des 23 PPTE parvenus au point d'achèvement peuvent être considérés comme présentant un « faible risque » de surendettement⁴. Il y a en outre 24 pays IDA qui soit sont surendettés, soit risquent de le devenir (figure 16b).

L'environnement de l'aide évolue rapidement et est aujourd'hui caractérisé par une bien plus grande activité de la part des donateurs non membres du CAD. La Chine et l'Inde, ainsi que des prêteurs commerciaux, sont apparus comme

Le risque de surendettement demeure élevé parmi les PPTE, y compris ceux qui ont intégralement bénéficié de mesures d'allégement de la dette qui pouvaient leur être accordées

⁴ La soutenabilité de la dette est mesurée sur la base d'évaluations de la situation de chaque pays réalisées conjointement par la Banque mondiale et le FMI. Le surendettement extérieur est fondé sur les classifications ci-après. Un pays présente un faible risque de surendettement lorsque tous les indicateurs de la dette sont bien inférieurs aux seuils relatifs à la charge de la dette qui lui sont applicables. Un pays présente un risque modéré lorsque le scénario de base ne fait pas apparaître de dépassement des seuils d'endettement ou de service de la dette pendant la période couverte par les projections. Des pays présentent un risque élevé dès lors que les scénarios de base laissent entrevoir un dépassement des seuils d'endettement ou de service de la dette pendant la période couverte par les projections. Les pays surendettés sont ceux dont les ratios d'endettement et de service de la dette dépassent nettement les seuils.

Figure 16a

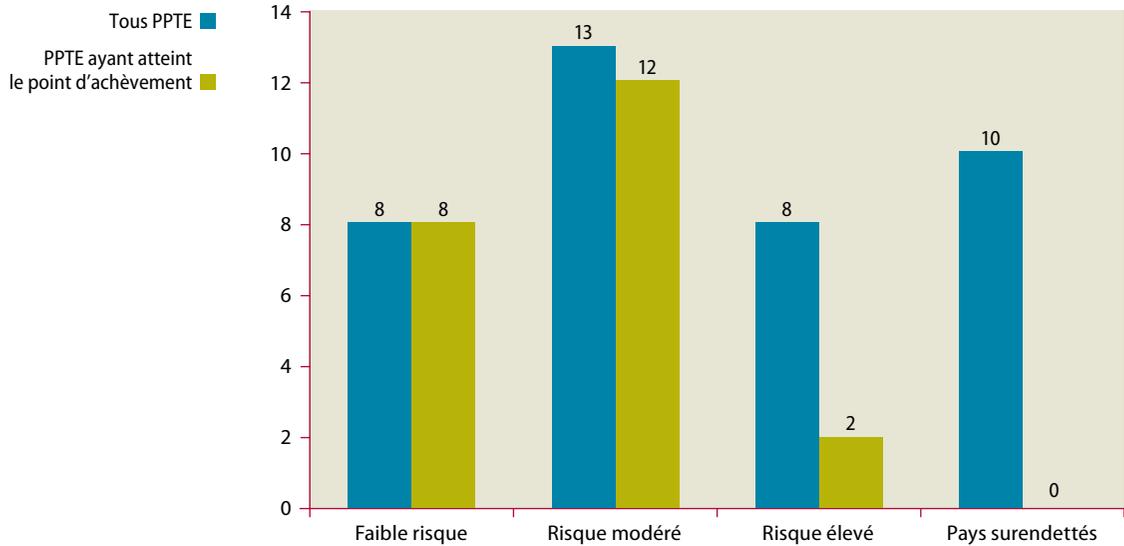
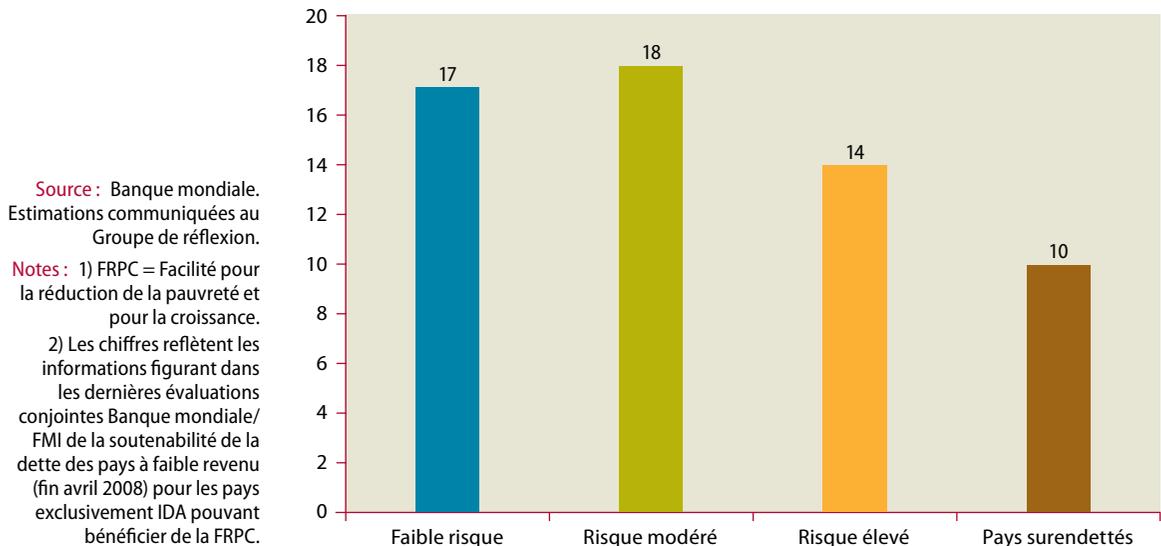
Risque de surendettement des PPTE, 2008 (nombre de pays)

Figure 16b

Risque de surendettement des pays exclusivement IDA pouvant bénéficier de la FRPC, 2008 (nombre de pays)

Les ressources fournies par les donateurs au titre de l'allègement de la dette doivent être totalement additionnelles à l'APD allouée aux programmes essentiels de développement

d'importantes sources de financement du développement en Afrique. Les pays bénéficiaires auront intérêt à saisir ces possibilités nouvelles mais ils devront également être prudents et veiller à ce que leurs nouveaux emprunts demeurent dans les limites d'une dette publique totale soutenable.

Bien que l'allègement de la dette dans le contexte de l'Initiative PPTE ait été envisagé comme devant venir s'ajouter aux courants d'assistance existants, le taux d'accroissement de l'APD, nette de l'allègement de la dette, a été inférieur au

rythme global d'augmentation de l'APD. Certains courants comptabilisés comme faisant partie de l'APD représentaient des transferts opérés entre organismes créanciers pour annuler des dettes impayées. Dans le cas de l'IADM, la fourniture d'un financement compensatoire lors de la reconstitution des ressources de l'IDA doit venir s'ajouter à ce que les donateurs auraient autrement fourni. Il est difficile de dire, cependant, au regard de quel étalon peut être évaluée cette « additionnalité ». On peut dire néanmoins que l'allègement de la dette s'est substitué dans une certaine mesure à des courants d'argent frais au titre de l'APD, surtout au cours de ces deux dernières années⁵. Comme indiqué plus en détail dans la section concernant l'APD, le total des courants d'assistance, en termes réels, s'est contracté par rapport aux chiffres records atteints en 2005, qui comprenaient d'importantes allocations de ressources au titre de l'allègement de la dette.

Le cadre de soutenabilité de la dette (CSD) de la Banque mondiale et du FMI a été amélioré à des égards importants ces dernières années, mais il doit demeurer à l'examen. Même un endettement modéré risque de ne pas être soutenable si les remboursements absorbent les ressources qui devraient être consacrées aux investissements essentiels dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, l'actuelle approche fondée sur des seuils ne tient pas compte comme il convient de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés et néglige par conséquent la question de savoir si le taux de rendement des projets d'investissement est suffisant pour assurer le service de la dette et si des devises suffisantes peuvent être obtenues à la suite de l'investissement. Aussi les organismes compétents des Nations Unies et les institutions multilatérales devront-ils étudier la question de savoir comment la soutenabilité de la dette pourrait être replacée dans le contexte le plus large d'une gestion de bilan. Il faudra poursuivre les efforts visant à intégrer pleinement la dette intérieure aux analyses de soutenabilité de la dette étant donné que cette dette a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. Enfin, si l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales et bilatérales au cours des dix dernières années a aidé les pays en développement à renforcer considérablement leur capacité de gestion de la dette, des efforts soutenus et une coordination accrue s'imposent dans ce domaine.

Au-delà de l'Initiative PPTE

D'autres mesures d'allègement de la dette pourront s'avérer nécessaires pour un plus grand nombre de pays en développement ayant des problèmes d'endettement extérieur. Les initiatives IADM et PPTE ne couvrent que 41 pays, alors que 78 pays à faible revenu peuvent bénéficier des prêts concessionnels du FMI et que plusieurs d'entre eux sont très surendettés, comme l'illustre la figure 16b.

En outre, un grand nombre de pays à revenu intermédiaire, qui ont recours essentiellement à des sources de financement privées, sont très endettés aussi. Plusieurs d'entre eux, surtout les importateurs nets de denrées alimentaires et d'énergie, risquent de se trouver surendettés à mesure que l'activité économique mondiale se ralentit, surtout si les prix des produits alimentaires et du pétrole demeurent élevés ces quelques prochaines années. Les mécanismes existants ris-

Le cadre de soutenabilité de la dette employé actuellement devrait être maintenu à l'examen et devrait continuer d'être affiné

Les risques liés à la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie risquent d'accroître l'endettement des pays à faible revenu ces prochaines années

Il faudra envisager de mettre en place de nouveaux mécanismes de restructuration de la dette

5 Voir CNUCED, Rapport sur le commerce et le développement, 2008 (à paraître).

quent de ne pas faciliter des réaménagements méthodiques de la dette des pays très endettés et il faudra peut-être en mettre en place de nouveaux.

Le partenariat mondial réussit-il effectivement à rendre la dette des pays en développement soutenable ?

Des progrès substantiels ont été accomplis dans le cadre des initiatives PPTE et IADM, et le fardeau de la dette de nombre des pays pauvres très endettés a été réduit. En ce sens, le partenariat mondial envisagé a donné des résultats. Toutefois, la cible consistant à traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, comme prévu par le huitième objectif du Millénaire pour le développement, n'a pas été pleinement atteinte.

Les mesures spécifiques devant être adoptées pour améliorer la soutenabilité de la dette extérieure des pays devront notamment être les suivantes :

- Mobiliser auprès des donateurs des ressources additionnelles pour faciliter l'allégement de la dette de certains PPTE qui n'ont pas encore atteint le point d'achèvement;
- Encourager les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et les créanciers privés à accorder eux aussi, à des conditions comparables à celles de l'Initiative PPTE, des mesures d'allégement de l'encours de la dette restructurable;
- Maintenir à l'examen le cadre de soutenabilité de la dette actuellement employé et continuer à l'affiner
- Établir un processus méthodique de restructuration de la dette souveraine pour les pays non PPTE surendettés.

Accès à des médicaments essentiels abordables¹

Cible

8e En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

La cible 8e des objectifs du Millénaire pour le développement reconnaît la nécessité d'améliorer la disponibilité de médicaments abordables pour les pauvres. Plusieurs pays ont réussi à élargir considérablement l'accès aux médicaments essentiels et aux traitements visant à combattre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, mais, dans les pays en développement, les populations n'ont pas suffisamment accès aux médicaments essentiels. Dans les pays pour lesquels des informations sont disponibles, la disponibilité de médicaments dans le secteur public ne représente que le tiers des besoins, cette proportion étant, dans le secteur privé, d'environ les deux tiers de ce qui serait nécessaire, et les prix de vente des médicaments génériques les moins chers sont de 2,5 fois à 6,5 fois supérieurs aux prix internationaux de référence dans ces deux secteurs respectivement. Les progrès accomplis récemment dans différents pays montrent qu'il est effectivement possible d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels en établissant des partenariats plus solides entre les gouvernements, les sociétés pharmaceutiques et la société civile, y compris les consommateurs, dès lors que telle est effectivement leur intention commune. Les sociétés pharmaceutiques, qu'il s'agisse des grandes entreprises multinationales, des fabricants de médicaments génériques ou des distributeurs nationaux, ont un rôle critique à jouer à cet égard.

Les efforts réalisés en vue d'atteindre la cible 8e sont actuellement évalués sur la base de l'indicateur suivant :

Indicateur

8.13 Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable

Par accès, on entend la possibilité d'avoir continuellement accès à des médicaments, à des prix abordables, dans des établissements de santé publics ou

¹ Les indicateurs d'accès établis par l'OMS peuvent être consultés à l'adresse : <http://www.un.org/esa/policy/mdggap/>.

privés ou des points de vente se trouvant à moins d'une heure de marche². Étant donné sa complexité, il n'est possible de dresser un tableau d'ensemble de l'accès aux médicaments essentiels qu'au moyen d'une série d'indicateurs (indicateurs d'accès aux médicaments de l'OMS) qui reflètent la disponibilité et le prix des médicaments dans les secteurs public et privé, en même temps que des indicateurs clés des politiques suivies en la matière par les gouvernements³.

Proportion de pays ayant établi et actualisé récemment une liste nationale des médicaments essentiels

Les médicaments essentiels sont ceux qui ont pour but de répondre aux besoins prioritaires des populations. Ils doivent être disponibles dans le contexte de systèmes de santé existants et l'être à tout moment en quantités suffisantes, se présenter sous les dosages appropriés, être de qualité garantie et être vendus à un prix qui soit abordable pour le patient et pour la communauté. Les listes internationales de médicaments essentiels sont des listes sélectives de médicaments, approuvées par les gouvernements, qui doivent servir à guider l'achat et l'approvisionnement en médicaments dans le secteur public, les systèmes de remboursement du coût des médicaments, les dons de médicaments et la fabrication locale de médicaments. Ces listes constituent un moyen à la fois efficace et économique de garantir un traitement sûr et efficace de la plupart des maladies transmissibles ou non transmissibles⁴.

Presque tous les pays en développement ont publié une liste nationale des médicaments essentiels, et la plupart de ces listes ont été mises à jour au cours des cinq dernières années

Presque tous les pays en développement (95 % d'entre eux) ont publié une liste nationale des médicaments essentiels, dont 86 % ont été mises à jour au cours des cinq dernières années⁴. Étant donné l'importance de l'actualisation des sélections de médicaments à la lumière des nouvelles options thérapeutiques et des besoins changeants en matière de traitement, tous les pays doivent veiller à ce que leurs listes soient régulièrement mises à jour. Cela signifie que 19 % des pays en développement doivent établir une liste de médicaments essentiels ou mettre à jour celles qui existent.

2 Groupe des Nations Unies pour le développement, *Indicateurs de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* (Organisation des Nations Unies, New York, 2003).

3 Lors de l'élaboration des indicateurs, l'OMS a interrogé des experts nationaux pour évaluer la situation en ce qui concerne l'accès aux produits pharmaceutiques dans chaque pays. Plus récemment, il a été élaboré et validé en association avec Health Action International (HAI) une méthodologie standard d'évaluation des prix, des composantes des prix et de la disponibilité des médicaments et la mesure dans laquelle ceux-ci sont abordables. À ce jour, il a été réalisé plus d'une cinquantaine d'enquêtes dans plus de 40 pays (voir <http://www.haiweb.org/medicineprices/>). Ces enquêtes contribueront beaucoup à rendre l'« accès » mesurable au moyen d'indicateurs fiables et normalisés.

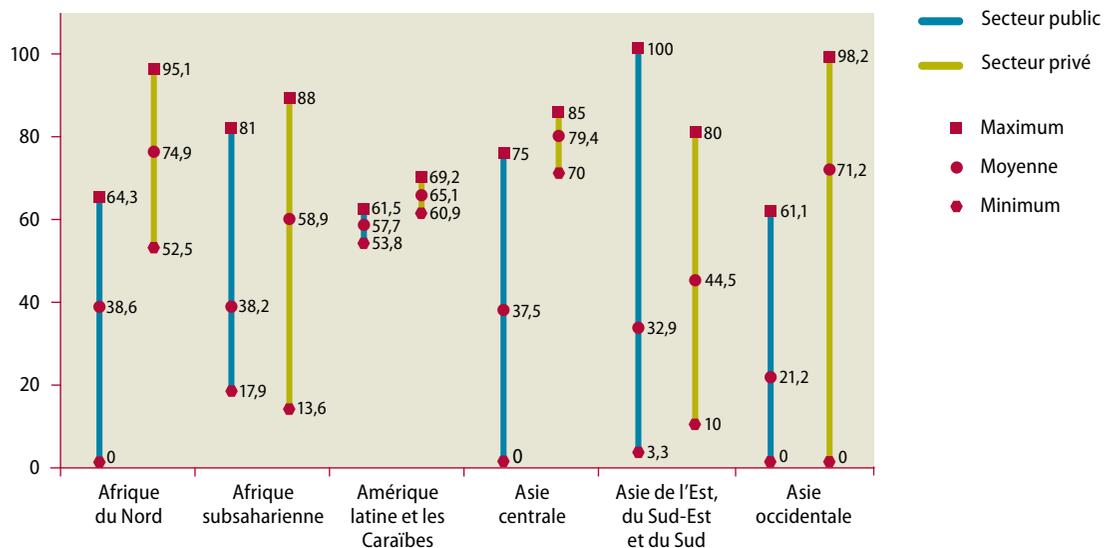
4 Organisation mondiale de la Santé, *Médicaments essentiels, 2005*. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/medicines/services/essmedicines_def/en/ (site consulté le 5 juin 2008).

Disponibilité des médicaments essentiels

Dans toutes les régions en développement, la disponibilité de médicaments est réduite dans le secteur public et est toujours inférieure à ce qu'elle est dans le secteur privé (figure 17). Dans les 27 pays en développement pour lesquels des informations sont disponibles, la disponibilité moyenne de médicaments essentiels dans le secteur public n'était que de 34,9 %. Lorsque de tels médicaments ne sont pas disponibles dans le secteur public, les patients doivent les acheter dans le secteur privé, où ils sont plus chers, ou bien renoncer purement et simplement à se faire traiter. Comme les établissements de santé du secteur public fournissent généralement des médicaments à faibles prix ou gratuitement, ils jouent un rôle particulièrement important pour ce qui est de garantir l'accès des pauvres aux médicaments. Dans le contexte des différentes enquêtes, la disponibilité est mesurée comme étant le pourcentage de points de distribution de médicaments possédant un médicament déterminé le jour de la collecte des données. Il est calculé une disponibilité médiane pour la liste spécifique de médicaments visés par chaque enquête, et il n'est pas tenu compte des différents dosages sous lesquels ces produits se présentent ni des produits thérapeutiques de remplacement. Les données concernant le secteur public peuvent être limitées par le fait que la liste de médicaments visés par l'enquête peut ne pas correspondre aux listes nationales de médicaments essentiels—lorsque celles-ci existent—et que cer-

Figure 17

Disponibilité de médicaments sélectionnés dans les établissements de santé publics et privés entre 2001 et 2007 (en pourcentage)



Source : Enquêtes sur les prix et la disponibilité de médicaments sur la base de la méthodologie standard OMS/HAI (disponible à l'adresse : <http://www.haiweb.org/medicineprices/>).

Notes : 1) Lorsqu'il a été réalisé plusieurs enquêtes au niveau des États ou des provinces (Chine, Inde, Soudan), il a été établi une moyenne non pondérée des différentes enquêtes.

2) Nombre de pays que comporte l'échantillon : parmi les pays en développement, 27 et 30 pays pour les secteurs public et privé respectivement; Afrique du Nord, 3 pays; Afrique subsaharienne, 9; Amérique latine et les Caraïbes, 2; Asie centrale, 2 pour le secteur public et 4 pour le secteur privé; Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud, 7 pour le secteur public et 6 pour le secteur privé; Asie occidentale, 5 pour le secteur public et 6 pour le secteur privé.

La disponibilité limitée de médicaments, surtout dans le secteur public, limite beaucoup, surtout pour les pauvres, les possibilités d'accès à des médicaments essentiels abordables dans les pays en développement

tains établissements du secteur public peuvent ne pas être censés stocker tous les médicaments visés. Il y a été remédié dans l'édition révisée du questionnaire, qui permet d'analyser les données rassemblées dans le secteur public à la lumière de la liste de médicaments essentiels et du niveau de soins.

La disponibilité de médicaments n'est pas garantie non plus dans les établissements du secteur privé. En moyenne, environ un tiers (36,8 %) des prestataires privés de soins de santé dans les pays en développement manquaient de médicaments essentiels mais, dans un échantillon de six pays de l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud, ce pourcentage dépassait la moitié (55,4 %) des établissements privés.

Dépenses en produits pharmaceutiques du secteur public

La disponibilité limitée de médicaments dans le secteur public peut être imputable à plusieurs facteurs. L'un d'entre eux peut être le fait que, par suite d'un manque de ressources et/ou d'une sous-budgétisation, les fonds disponibles ne suffisent pas pour satisfaire les besoins nationaux. Comme le montre la figure 18, les dépenses en médicaments par habitant du secteur public varient beaucoup d'un pays à l'autre, allant de 0,04 dollar à 187,30 dollars parmi les pays en développement. On constate de telles variations même entre pays dont la situation économique est semblable : les dépenses vont de 26,67 dollars à 505,46 dollars parmi les pays développés et de 0,04 dollar à 16,30 dollars parmi les pays les moins avancés. Les autres éléments déterminants de la disponibilité limitée de médicaments dans le secteur public sont notamment l'achat de produits onéreux, par exemple des produits de marque, et le manque d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et de distribution.

Figure 18
Dépenses en médicaments par habitant du secteur public, 2007
(en dollars É.-U.)

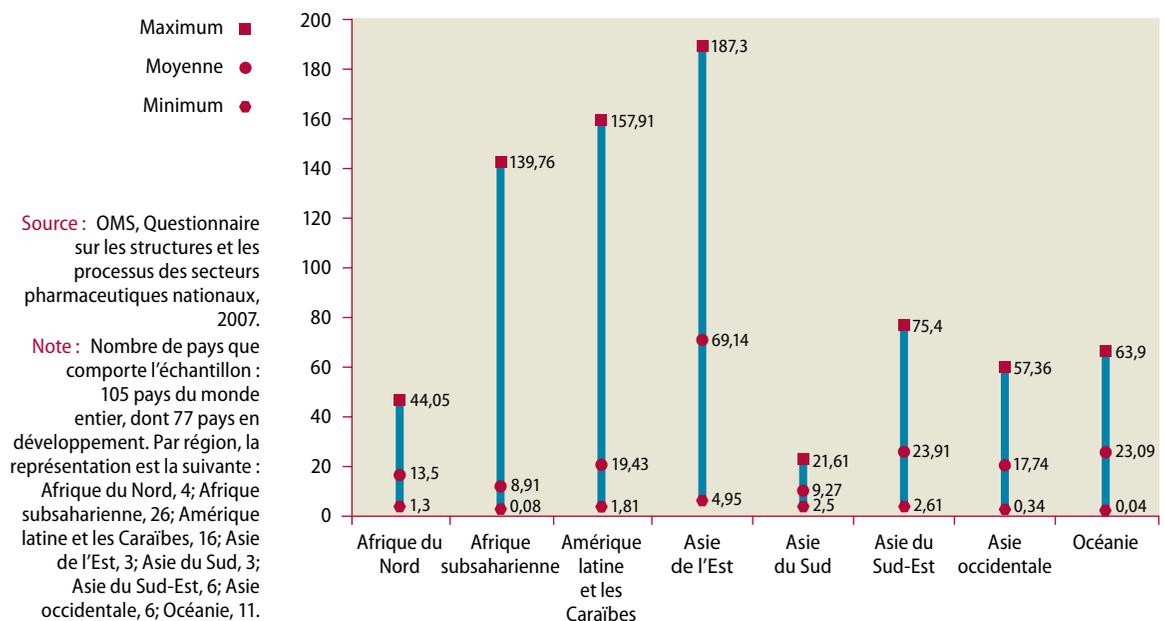
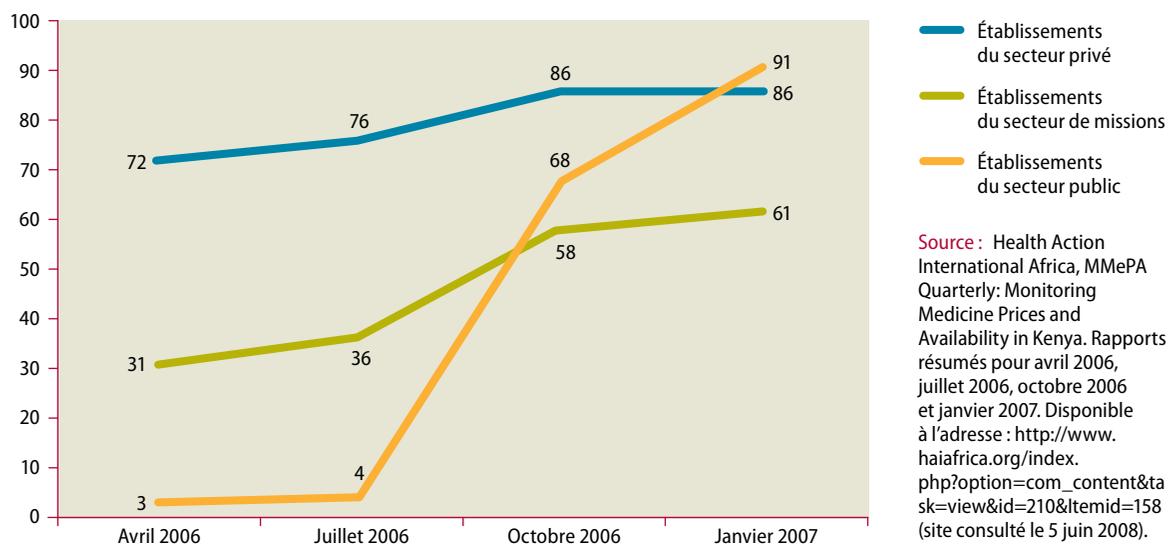


Figure 19

Disponibilité d'artéméther/luméfantrine 20/120 mg au Kenya, avril 2006-janvier 2007 (en pourcentage)

Les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de la disponibilité limitée de médicaments dans le secteur public peuvent contribuer à améliorer la situation. Au Kenya, par exemple, la disponibilité d'artéméther-luméfantrine 20/120 mg pour le traitement du paludisme simple à falciparum s'est accrue dans des proportions spectaculaires entre juillet et octobre 2006 (figure 19), c'est-à-dire pendant la période durant laquelle le Kenya a reçu un appui financier du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour acheter et distribuer de l'artéméther-luméfantrine aux établissements publics de santé⁵.

Le Kenya bénéficie en outre d'un régime de différenciation des prix selon lequel le fabricant, Novartis, vend ce médicament meilleur marché aux systèmes de santé publics des pays en développement⁶. Le principe à la base de ce régime de différenciation des prix est que ceux-ci doivent être adaptés au pouvoir d'achat des gouvernements et des ménages des pays à faible revenu de sorte que ceux-ci puissent acheter les médicaments indispensables à la survie des patients aux meilleurs prix.

Prix des médicaments essentiels

Étant donné la disponibilité souvent limitée des médicaments dans le secteur public, les patients sont fréquemment obligés de les acheter dans le secteur privé, où ils coûtent plus cher. Dans les 33 pays en développement pour lesquels des

Un financement adéquat et des prix d'achat abordables sont les éléments déterminants clés de la disponibilité de médicaments dans le secteur public

Le prix élevé des médicaments, surtout dans le secteur privé, est un autre des principaux obstacles qui entravent l'accès à des médicaments essentiels abordables dans les pays en développement

5 Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, composante lutte contre le paludisme du projet de programme pour le Kenya, quatrième étape. Disponible à l'adresse : http://www.theglobalfund.org/search/docs/4KENM_797_0_summary.pdf (site consulté le 5 juin 2008).

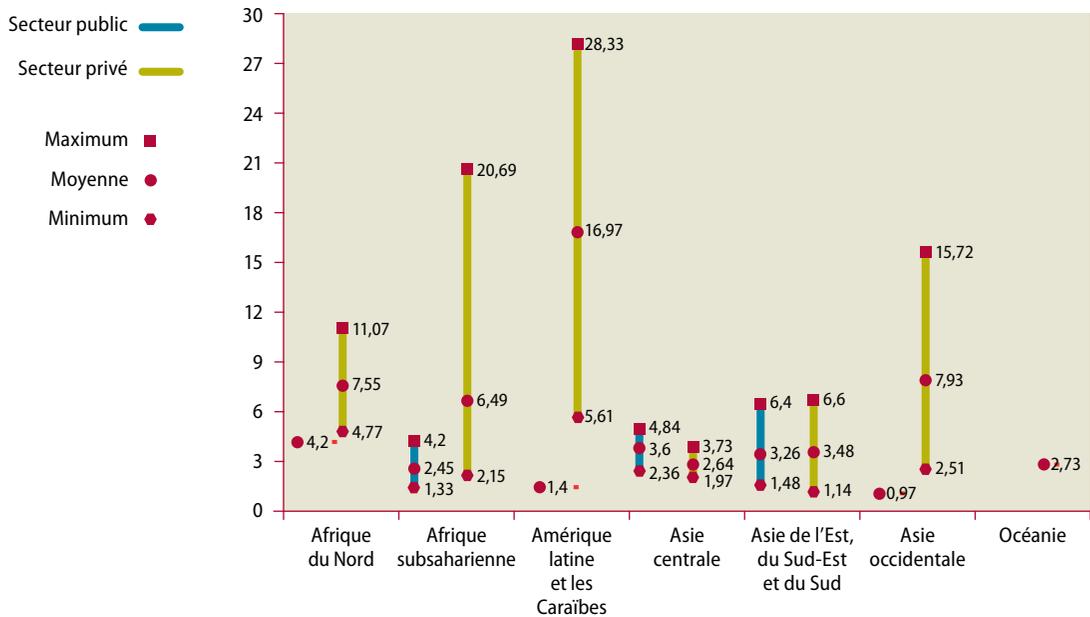
6 Novartis, Coartem in Africa: Gaining momentum on the ground. Disponible à l'adresse : <http://www.corporatecitizenship.novartis.com/patients/access-medicines/access-in-practice/coartem-in-africa.shtml> (site consulté le 5 juin 2008).

données sont disponibles, les médicaments génériques les moins chers coûtent six fois plus que le prix international de référence dans le secteur privé (figure 20). Les médicaments de marque coûtent généralement beaucoup plus cher⁷. Dans le secteur public, lorsque les patients doivent payer les médicaments, les médicaments génériques les moins chers coûtent environ 2,5 fois plus que les prix internationaux de référence. Les prix auxquels les gouvernements nationaux achètent les médicaments sont habituellement proches des prix internationaux ou inférieurs, mais les patients paient beaucoup plus par suite des marges appliquées tout au long de la chaîne d'approvisionnement et des achats locaux qui doivent être effectués à des prix bien supérieurs lorsqu'il se produit des ruptures de stocks.

Si les données concernant les prix des médicaments dans les pays en développement sont actuellement d'une utilité limitée, c'est parce qu'elles ne permet-

Figure 20

Ratio des prix à la consommation par rapport aux prix internationaux de référence (*ratio des prix à la consommation*) pour les médicaments génériques sélectionnés dans les établissements de santé publics et privés



Source : Enquêtes sur les prix et la disponibilité de médicaments, fondées sur la méthodologie standard OMS/HAI (disponible à l'adresse : <http://www.haiweb.org/medicineprices/>).

Notes : 1) Pour chaque enquête, il est établi un ratio médian des prix à la consommation pour l'assortiment de médicaments visés et trouvés dans au moins quatre points de distribution. Comme les assortiments de médicaments varient d'un pays à l'autre, les résultats ne sont pas exactement comparables. Cependant, des données sur des médicaments spécifiques sont publiées sur le site web de Health Action International (HAI) à l'adresse : <http://www.haiweb.org/medicineprices/>.

2) Les données proviennent des dernières enquêtes réalisées dans les pays de la région pendant la période 2001-2006.

3) Nombre de pays que comporte l'échantillon pour les secteurs public et privé respectivement : Afrique du Nord, 1 et 3; Afrique subsaharienne, 9 et 10; Amérique latine et les Caraïbes, 1 et 2; Asie centrale, 2 et 4; Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud, 4 et 7; Asie occidentale, 2 et 7, Océanie, 1.

⁷ Enquêtes sur les prix et la disponibilité des médicaments fondées sur la méthodologie standard OMS/HAI, disponible à l'adresse : <http://www.haiweb.org/medicineprices/>.

tent pas de déterminer dans quelle mesure l'accès aux médicaments est équitable. Ces aspects d'équité sont actuellement analysés au moyen des données rassemblées lors de 54 enquêtes mondiales sur la santé des ménages.

On ne dispose que de peu d'informations concernant les marges appliquées au prix de revient des médicaments à mesure qu'ils avancent dans les circuits d'approvisionnement et de distribution. Dans le nombre limité de pays pour lesquels de telles informations sont disponibles, il apparaît que ces majorations peuvent être substantielles dans les secteurs aussi bien public que privé (tableau 4). Parmi ces principales majorations, figurent les marges bénéficiaires des grossistes et des détaillants. Des pays comme l'Afrique du Sud ont essayé de rendre plus transparentes les marges appliquées dans le secteur privé⁸. D'autres pays ont réglementé les marges en adoptant des systèmes régressifs qui autorisent l'application de marges supérieures pour les produits meilleur marché afin d'encourager ainsi les détaillants à vendre les produits relativement moins cher. En République arabe syrienne, par exemple, les marges bénéficiaires des pharmacies privées varient entre 30 %, lorsque le prix d'achat par la pharmacie est compris entre 1 et 40 livres syriennes (SYP), et 8 % lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à 501 SYP⁹. Des taxes et droits divers contribuent également à renchérir les produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les prix peuvent être réduits si les droits et taxes sur les médicaments sont éliminés¹⁰, comme l'ont déjà fait de nombreux pays.

Si des prix abordables sont certes un élément déterminant en ce qui concerne l'accès aux médicaments, un financement durable et équitable des médicaments est nécessaire aussi. La Facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM) ainsi que le Mécanisme de garantie de marché des vaccins sont deux exemples des mécanismes de financement novateurs qui ont été récemment mis en place. La FIAM utilise le produit d'une taxe de solidarité sur les billets d'avion pour acheter des médicaments et du matériel de diagnostic du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose, tandis que le Mécanisme de garantie de marché utilise les engagements des donateurs comme incitation afin d'encourager les fabricants à produire des vaccins pour les pays en développement.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) et la FIAM ont mobilisé un financement substantiel pour le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme. Un appui supplémentaire est nécessaire pour traiter des maladies chroniques non transmissibles comme les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète et les maladies respiratoires chroniques. Environ 35 millions de décès (soit 60 % du nombre total de décès dans le monde)

Le prix final des médicaments est souvent directement influencé par les majorations considérables qui interviennent dans la chaîne d'approvisionnement

8 National Medicine Policy for South Africa (disponibles à l'adresse : <http://www.doh.gov.za/docs/policy/medicinesjan1996.pdf> (site consulté le 5 juin 2008)).

9 Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional pour la Méditerranée orientale, 2008, Enquête sur la disponibilité, les prix et les composantes des prix des médicaments et la mesure dans laquelle ceux-ci sont abordables : Rapport résumé de l'enquête en République arabe syrienne [disponible à l'adresse : <http://www.haiweb.org/medicine-prices/surveys/200312SY/sdocs/EMPSyriasummarynewpricingWEB.pdf> (site consulté le 5 juin 2008)].

10 M. Olcay et R. Laing, Pharmaceutical Tariffs: What is their effect on prices, protection of local industry and revenue generation? (Genève : Commission indépendante sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique, mai 2005). Disponible à l'adresse : <http://www.who.int/intellectualproperty/studies/tariffs/en/index.html>.

Tableau 4
Marges entre les prix à la production et à la consommation dans les secteurs public et privé (en pourcentage)

Pays	Marge dans le secteur public	Marge dans le secteur privé
Chine	24-35	11-33
El Salvador		165-6 894
Éthiopie	79-83	76-148
Inde		29-694
Malaisie	19-46	65-149
Mali	77-84	87-118
Maroc		53-93
Mongolie	32	68-98
Ouganda	30-66	100-358
Pakistan		28-35
République-Unie de Tanzanie	17	56

Source : Enquêtes sur les prix et la disponibilité de médicaments, fondées sur la méthodologie standard OMS/HAI (disponible à l'adresse <http://www.haiweb.org/medicineprices/>).

sont imputables chaque année aux maladies chroniques, dont 80 % dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire¹¹.

Politiques de substitution par des médicaments génériques

Une politique de substitution par des médicaments génériques peut beaucoup contribuer à faciliter l'accès à des médicaments essentiels abordables, et de telles politiques devraient être adoptées par un plus grand nombre de pays

Le plus souvent, les équivalents génériques coûtent beaucoup moins cher que le produit initial de marque¹². Un recours accru à des médicaments génériques de qualité garantie constitue, par conséquent, une stratégie pouvant beaucoup contribuer à améliorer l'accès aux médicaments. Différentes politiques peuvent être envisagées pour promouvoir l'utilisation de médicaments génériques, notamment une réglementation autorisant les pharmaciens à dispenser un produit génériquement équivalent plutôt que le produit de marque indiqué sur l'ordonnance. Cette substitution de produits génériques par les pharmaciens est autorisée dans de nombreux pays, parfois sous réserve de l'obligation d'en informer le patient¹³. Ainsi, 86 % et 100 % des pays développés et des pays en transition, respectivement, ont promulgué des dispositions légales autorisant ou encourageant la substitution par des produits génériques dans le secteur privé. Dans les pays en développement, de telles dispositions sont plus rares et n'existent que dans 72 % d'entre eux (voir la figure 21). Ainsi, moins de la moitié des pays de l'Asie du Sud et de l'Asie occidentale (40 %) et de l'Océanie (38 %) ont promulgué des politiques de substitution par des médicaments génériques.

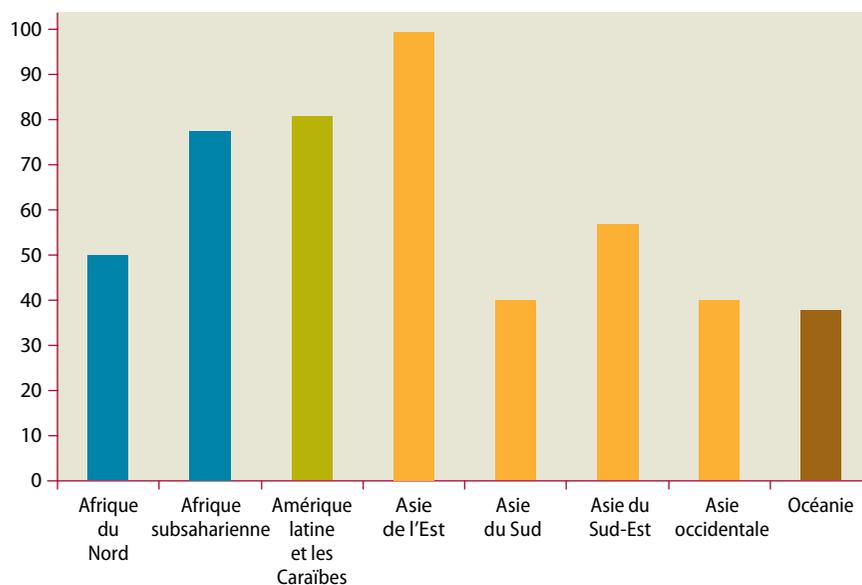
11 Organisation mondiale de la santé, *Prévention des maladies chroniques : un investissement vital* (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2005).

12 Enquêtes sur les prix et la disponibilité des médicaments fondées sur la méthodologie standard de l'OMS/HAI (loc.cit.).

13 A. Nguyen, What is the range of policies that can be used to promote the use of generic medicines in developing and transitional countries? (Non publié, 2007.)

Figure 21

Proportion de pays ayant promulgué des lois autorisant/encourageant la substitution par des médicaments génériques dans le secteur privé, 2007
(en pourcentage)



Source : OMS, Questionnaire sur les structures et les processus des secteurs pharmaceutiques nationaux, 2007.

Reconnaissance du droit d'accès aux médicaments essentiels et aux technologies dans les constitutions nationales

Les constitutions nationales définissent les principes politiques fondamentaux d'un pays et garantissent habituellement certains droits à sa population. La santé est un droit fondamental de la personne humaine reconnu dans au moins 135 constitutions nationales. Pour garantir la jouissance de ce droit, l'accès aux soins de santé, y compris l'accès aux médicaments essentiels, est un préalable incontournable. Cependant, cinq pays seulement reconnaissent expressément l'accès aux médicaments essentiels et aux technologies comme un élément de la jouissance du droit à la santé.

La plupart des constitutions nationales ne reconnaissent pas expressément l'accès aux médicaments essentiels ou aux technologies comme un élément de la jouissance du droit à la santé

Mise à jour récente des politiques nationales relatives aux médicaments

Une politique nationale concernant les médicaments joue un rôle important lorsqu'il s'agit de définir les buts et objectifs vers lesquels doit tendre le secteur pharmaceutique national et d'identifier les stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre. Une telle politique constitue un aspect essentiel de la politique de santé que doit adopter et mettre à jour régulièrement tout pays. Au plan mondial, 71 % des pays ont publié une politique nationale concernant les médicaments¹⁴. Tou-

Une forte proportion de pays en développement ont adopté des politiques nationales concernant les médicaments, mais beaucoup de ces politiques n'ont pas été mises à jour au cours des cinq dernières années

¹⁴ OMS, Questionnaire sur les structures et les processus des secteurs pharmaceutiques nationaux, 2007.

terfois, 48 % des pays en développement ont mis à jour leurs politiques nationales au cours des cinq dernières années, contre 86 % des pays développés. En Afrique, par exemple, 73 % des pays ont publié une politique nationale concernant les médicaments, mais 33 % seulement de celles-ci ont été actualisées au cours des cinq années écoulées.

Vers un partenariat mondial renforcé pour améliorer l'accès à des médicaments essentiels abordables

L'accès aux médicaments essentiels est assuré lorsque le gouvernement a pris l'engagement de le garantir, lorsque les médicaments sont soigneusement sélectionnés, lorsque le financement du secteur public est suffisant, lorsque les systèmes de distribution sont efficaces et lorsque les taxes, droits et autres majorations sont limités. Par ailleurs, il importe de veiller à ce que ces médicaments soient utilisés rationnellement afin de prévenir à la fois une résistance et une surconsommation de la part des usagers. Cette série complexe d'activités appelle une coopération entre les secteurs public et privé, entre ceux qui prescrivent et ceux qui dispensent les médicaments ainsi qu'entre les différentes institutions gouvernementales. Les consommateurs doivent également être informés au moyen d'un système transparent de nature à éviter l'asymétrie si généralisée de l'information.

Selon les estimations passées de l'OMS, un tiers de la population mondiale n'avait pas accès aux médicaments essentiels. Depuis que la méthode d'enquête de l'OMS/HAI permet d'obtenir des estimations plus exactes, nous savons que, dans une quarantaine de pays en développement, des médicaments essentiels ne sont disponibles que dans un tiers des établissements du secteur public, ce chiffre étant des deux tiers environ dans ceux du secteur privé. Les prix payés pour les médicaments génériques les moins chers varient entre 2,5 et 6,5 fois leurs prix internationaux de référence dans les secteurs public et privé respectivement. Manifestement, tous les pays en développement devraient mesurer l'accès aux médicaments essentiels au moyen de cette méthode d'enquête au moins tous les deux ans. Le fait que les médicaments sont plus disponibles, et meilleur marché, dans certains pays en développement que dans d'autres prouve qu'il est effectivement possible d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels.

Il ne fait aucun doute que la cible visant à **rendre les médicaments essentiels, en coopération avec l'industrie pharmaceutique, disponibles et abordables dans les pays en développement**, comme prévu par les objectifs du Millénaire pour le développement, a contribué à mobiliser des ressources et à améliorer la coordination en vue d'élargir l'accès aux médicaments essentiels et aux traitements spécialisés pour combattre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose dans de nombreux pays. Toutefois, l'accès aux médicaments essentiels n'est pas encore suffisamment garanti dans les pays en développement.

S'il a été difficile d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine, c'est notamment parce qu'il n'a pas été fixé de cible quantitative. Les efforts déployés récemment pour élaborer des indicateurs fiables permettant de mesurer l'accès (à savoir ceux qui concernent les disponibilités et les prix) aux médicaments essentiels permettront de mieux rendre compte des mesures adoptées de par le monde pour élargir durablement l'accès aux médicaments essentiels. Les informations disponi-

bles dans plusieurs pays portent à conclure qu'il existe de sérieuses lacunes dans la disponibilité de médicaments dans les secteurs aussi bien public que privé et que les prix varient beaucoup — et dépassent considérablement les prix internationaux de référence — de sorte que les médicaments essentiels sont inabordables pour les pauvres. Cependant, les pays, les sociétés pharmaceutiques et les consommateurs peuvent envisager une large gamme de politiques et de programmes pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels dans les différents secteurs des pays en développement.

Pour avancer plus rapidement, il faudra fixer des objectifs exprès aux échelons national et mondial dans différents domaines, comme suit :

Au plan national :

- Éliminer les taxes et droits qui frappent les médicaments essentiels;
- Actualiser les politiques nationales relatives aux médicaments;
- Mettre à jour la liste nationale de médicaments essentiels;
- Adopter des politiques de substitution par des produits génériques pour les médicaments essentiels;
- Trouver le moyen de réduire les marges commerciales et les marges de distribution appliquées aux médicaments essentiels;
- Assurer la disponibilité de médicaments essentiels dans les établissements publics de santé;
- Suivre systématiquement les prix et la disponibilité de médicaments.

Au plan mondial:

- Encourager les sociétés pharmaceutiques à pratiquer une politique de différenciation des prix afin de réduire les prix des médicaments essentiels dans les pays en développement lorsque des équivalents génériques ne sont pas disponibles;
- Intensifier la promotion des médicaments génériques et éliminer les obstacles à leur fabrication;
- Accroître les investissements dans la recherche-développement dans les domaines présentant de l'intérêt pour les pays en développement, notamment pour présenter les médicaments sous forme de doses appropriées pour les enfants et pour traiter la plupart des maladies négligées.

Accès aux nouvelles technologies

Cible

- 8f** En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications, à la portée de tous

La cible 8f met en relief l'impact positif que les nouvelles technologies peuvent avoir sur le développement socioéconomique dans les pays en développement ainsi que la nécessité d'élargir l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC). Les efforts visant à atteindre la cible 8f sont actuellement mesurés au moyen des indicateurs suivants :

Indicateurs

- 8.14 Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants
- 8.15 Nombre d'abonnés à la téléphonie cellulaire pour 100 habitants
- 8.16 Nombre d'internautes pour 100 habitants

Comme la communauté internationale n'est pas convenue de cibles numériques pour les indicateurs susmentionnés, il est difficile d'évaluer les retards pris dans l'exécution des engagements assumés dans ce domaine. On peut cependant mesurer les progrès accomplis en termes de « taux accrus de pénétration de TIC » ou mesurer d'autres formes, plus larges, d'utilisation des TIC au moyen de ces indicateurs. De plus amples informations sont cependant nécessaires pour évaluer le rôle et la contribution du secteur privé en ce qui concerne l'élargissement de l'accès aux TIC.

Faute d'objectifs quantifiables concernant l'utilisation des TIC, il n'est pas possible de suivre comme il convient la mesure dans laquelle les engagements pris au plan mondial sont honorés

Accroissement rapide de l'accès à la téléphonie mobile

Le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile et d'internautes s'est accru rapidement depuis le milieu des années 90, tandis que la couverture des services de téléphonie filaire n'a progressé que modérément. La technologie de la téléphonie cellulaire peut être considérée comme « la percée des TIC dans les pays en développement »¹ et pourrait jouer un rôle de pont pour réduire la fracture

¹ CNUCED (2007), *Rapport sur l'économie de l'information 2007-2008, Science et technologie pour le développement: le nouveau paradigme des TIC* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.II.D.13, p. 21).

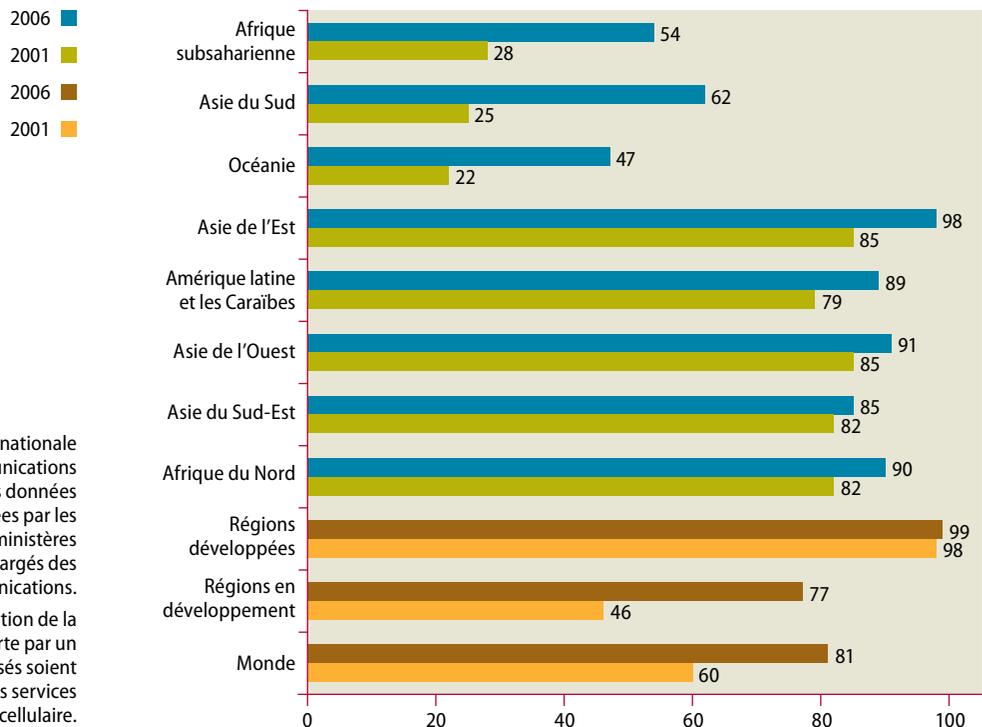
entre riches et pauvres en ce qui concerne l'accès aux télécommunications en palliant les lacunes de connectivité que la téléphonie filaire ne peut pas combler.

Entre 2005 et la fin de 2006, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie cellulaire dans le monde s'est accru de 500 millions pour atteindre plus de 2,8 milliards. En Afrique, le nombre d'utilisateurs de téléphones cellulaires est supérieur à celui des utilisateurs de la téléphonie filaire dans presque tous les pays, et il s'est accru de quelque 65 millions en 2006. Avec près de 200 millions d'abonnés à la fin de 2006, 22 % de la population du continent avaient un téléphone cellulaire. Il y a lieu de noter toutefois que, dans beaucoup de pays en développement, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie cellulaire demeure inférieur à 10 % de la population.

Une autre mesure de la disponibilité des TIC est le pourcentage de la population ayant accès aux réseaux de téléphonie mobile, c'est-à-dire se trouvant à l'intérieur du rayon de couverture des répéteurs, que les intéressés soient abonnés ou non. Cette mesure est particulièrement utile étant donné que les communications sans fil peuvent servir non seulement à transmettre des communications vocales mais aussi des messages de texte et avoir accès à l'Internet (à des vitesses de plus en plus grandes, y compris par bande large). La figure 22 illustre la progression de la couverture des services de téléphonie mobile, qui est passée de 60 % de la population en 2001 à 81 % en 2006. Cette dernière année, 77 % de la population des pays en développement était couverte par un signal. Les pourcentages les plus faibles sont enregistrés en Afrique subsaharienne et dans le sud de l'Asie, où 54 % et 62 % de la population, respectivement, vit dans des régions jouissant d'une telle couverture.

Figure 22

Population couverte par un signal de téléphonie cellulaire, 2001 et 2006
(en pourcentage)



Source : Union internationale des télécommunications (UIT), sur la base des données communiquées par les autorités ou ministères nationaux chargés des télécommunications.

Note : Proportion de la population couverte par un signal, que les intéressés soient ou non abonnés à des services de téléphonie cellulaire.

La proportion de la population ayant accès à des services de téléphonie cellulaire continuera sans doute d'augmenter au cours des prochaines années, l'expansion de l'infrastructure de base des TIC ayant été rapide par suite, principalement, des importants investissements réalisés par le secteur privé².

L'expansion rapide de la proportion de la population ayant accès aux services de téléphonie mobile facilite l'accès aux technologies des télécommunications

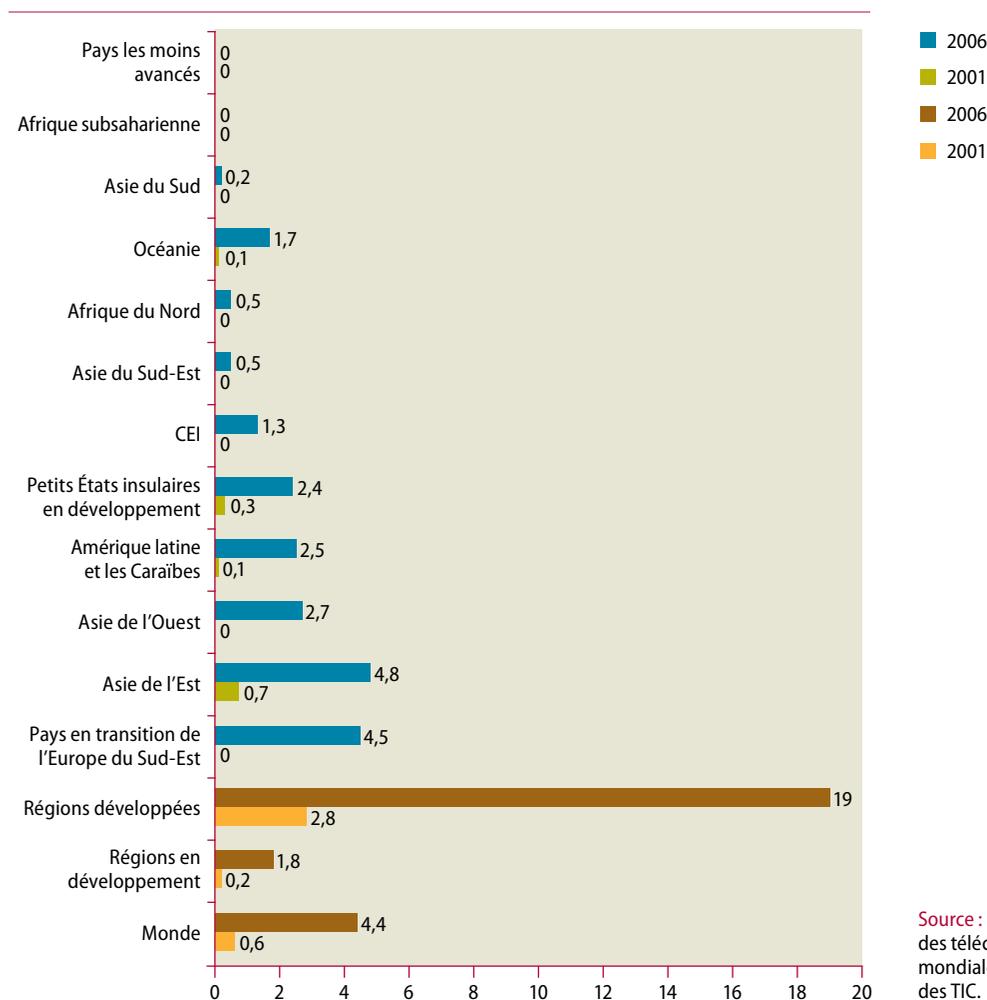
Utilisation de l'Internet et fossé numérique

L'utilisation de la bande large contribue beaucoup à transformer les pays en sociétés de l'information et certaines des applications qui ont un impact le plus marqué sur la vie quotidienne et sur les affaires sont étroitement liées à l'accès à la bande

L'accès à l'Internet sur bande large ne progresse que lentement dans de nombreux pays en développement...

Figure 23

Nombre d'abonnés à la bande large filaire pour 100 habitants, 2001 et 2006



Source : UIT, base de données des télécommunications mondiales et des indicateurs des TIC.

² L'institution mondiale qui s'occupe des aspects commerciaux de l'industrie de la téléphonie cellulaire a pris une part très active aux efforts visant à élargir la couverture des signaux, surtout dans certaines des régions les plus pauvres, comme le montre l'expansion récente de la couverture en Afrique. Voir http://www.gsmworld.com/news/press_2008/press08_34.shtml.

large.³ Comme le montre la figure 23, les données concernant l'accès filaire à la bande large dans les différentes régions font apparaître de grandes différences. Dans la plupart des régions en développement, le nombre d'abonnés à la bande large filaire est négligeable, tandis que le taux de pénétration est proche de 20 % dans les pays développés. À la fin de 2006, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne n'avaient pas encore déployé commercialement des services d'accès à la bande large et, lorsque ceux-ci étaient disponibles, ils demeuraient inabordables, leur coût étant prohibitif.

La pénétration de l'Internet et son utilisation continuent de croître partout dans le monde, mais c'est dans les pays développés que continuent de se trouver la plupart des internautes et que la pénétration est la plus forte. En 2002, l'accès à l'Internet était neuf fois plus répandu dans les pays développés que dans les pays en développement; en 2006, il l'était encore six fois plus. À la fin de 2006, la proportion de la population mondiale qui utilisait l'Internet dépassait à peine 18 %. Cependant, cette proportion dissimule la place écrasante occupée par les pays riches. Près de 60 % de la population des régions développées utilisaient l'Internet en 2006, contre 11 % dans les régions en développement et 1 % dans les 49 pays les moins avancés⁴.

Accès limité des pays à faible revenu à l'Internet et aux TIC en général

... en raison de coûts élevés et de carences de l'infrastructure

L'un des obstacles qui entravent une plus large utilisation de l'Internet — sur bande large ou autrement — tient au coût élevé de cette technologie par rapport au revenu moyen des pays en développement. Le coût moyen d'un abonnement à un prestataire de services Internet a diminué dans toutes les régions en valeur nominale et certaines régions en développement offrent aujourd'hui des services plus abordables que dans les pays développés, mais les droits demeurent supérieurs et, dans certaines régions, sont prohibitifs (figure 24). En Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés, les tarifs mensuels représentent en moyenne 23,1 et 36,2 % du revenu mensuel respectivement, alors même que les prix ont beaucoup baissé par rapport à 2003. En revanche, dans les pays développés, l'abonnement coûte en moyenne moins de 1 % du revenu mensuel.

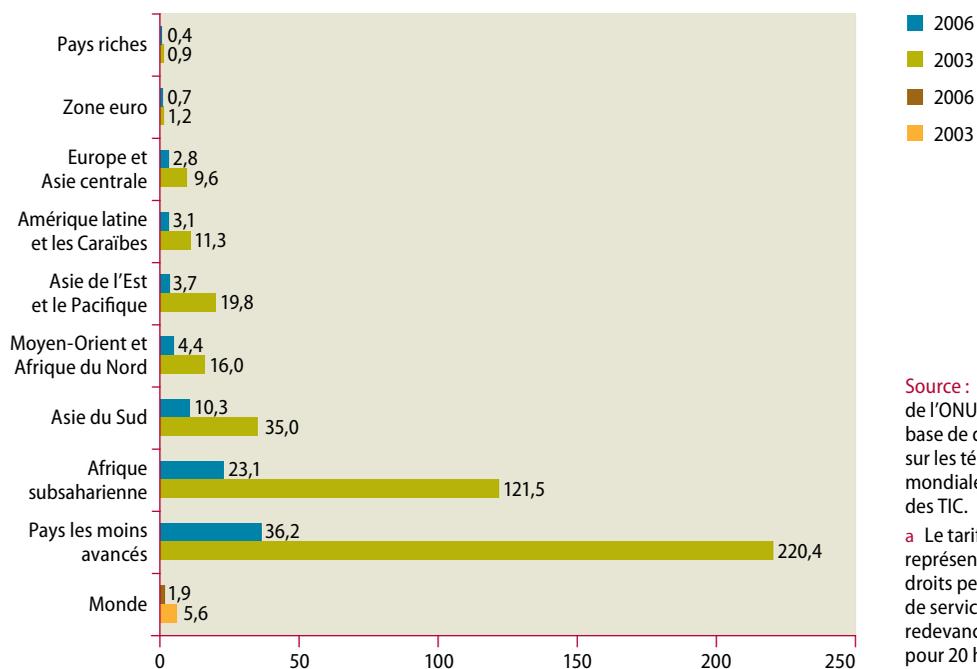
Un autre point important est que les carences de l'infrastructure en général et du réseau électrique en particulier empêchent une diffusion plus rapide des TIC. En Afrique subsaharienne, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'électricité est de 74 % contre 10 % en Amérique latine, cet accès étant pratiquement universel dans les pays développés et les pays en transition (figure 25). Par suite, notamment, de la couverture réduite, mais aussi du manque d'efficacité des systèmes de distribution de l'électricité (qui se traduit par des pourcentages de

3 L'accès sans fil à la bande large jouera sans doute un rôle clé pour les pays en développement. À l'heure actuelle, cependant, on ne dispose pas d'informations suffisantes concernant l'accès à la bande large cellulaire, bien que ces informations ne soient pas comparables au plan international.

4 Pour des données plus complètes et une discussion de cet indicateur, voir le *Rapport de 2008 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* à l'adresse : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx>.

Figure 24

Tarif mensuel total de l'utilisation de l'Internet en pourcentage du RNB mensuel par habitant^a, 2003 et 2006

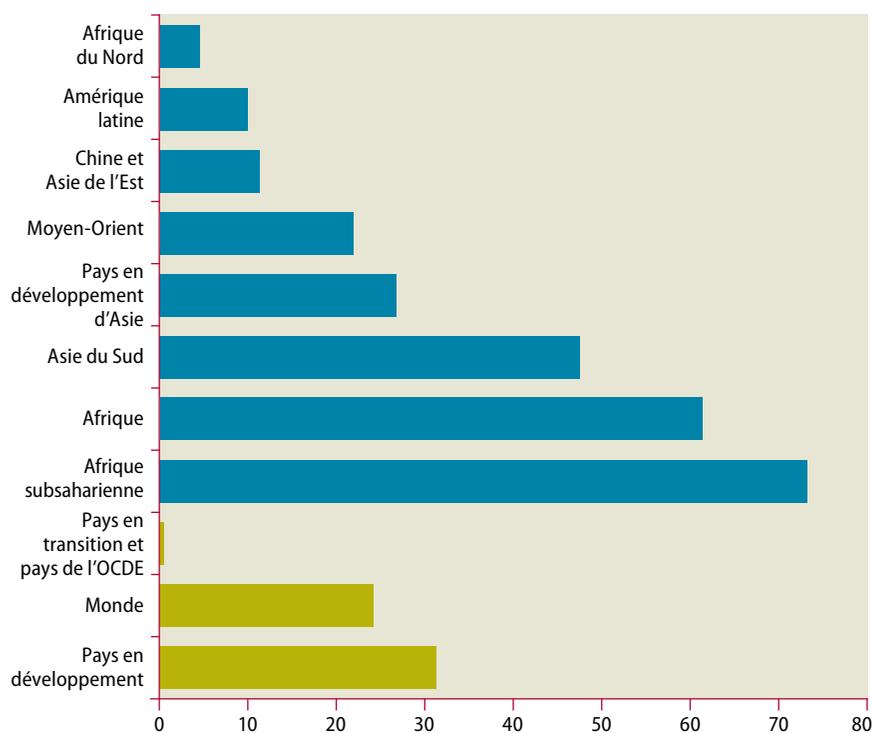


Source : DAES du Secrétariat de l'ONU, au moyen de la base de données de l'UIT sur les télécommunications mondiales et les indicateurs des TIC.

^a Le tarif mensuel total représente la somme des droits perçus par le prestataire de services Internet et les redevances téléphoniques pour 20 heures d'utilisation.

Figure 25

Pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'électricité, par région, 2005



Source : DAES du Secrétariat de l'ONU, sur la base de : Banque mondiale et FMI, Rapport de suivi mondial 2008, p. 191.

pertes élevés lors de la transmission et de la distribution), l'habitant moyen d'un pays en développement, surtout dans le sud de l'Asie et dans les pays les moins avancés, consomme beaucoup moins d'électricité et doit faire face à un plus grand nombre d'interruptions, ce qui limite sa possibilité d'avoir régulièrement accès aux TIC modernes.

Partenariats entre le secteur public et le secteur privé ou privatisation ?

Un renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé est essentiel si l'on veut élargir l'accès aux technologies mondiales dans les pays en développement

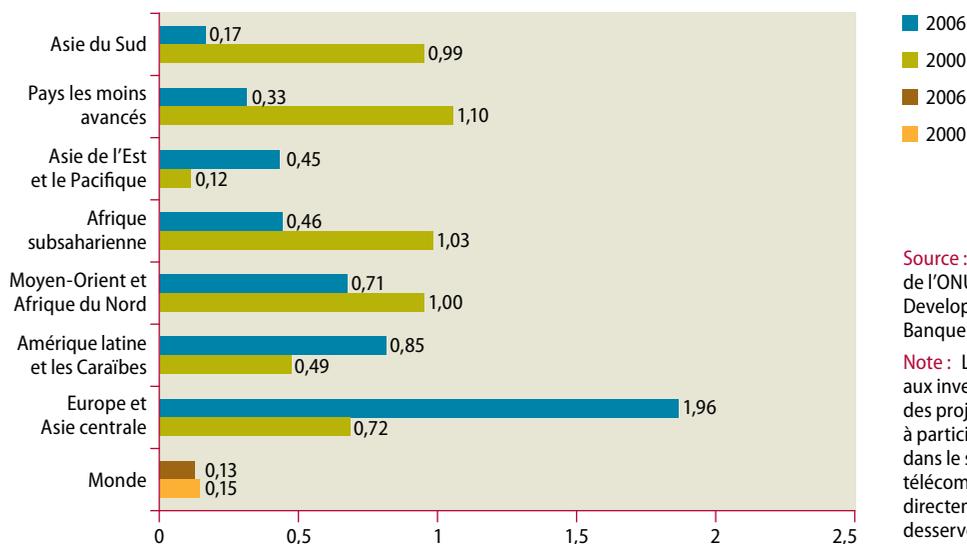
Les indicateurs élaborés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement pour suivre les efforts visant à atteindre la cible 8f ne tiennent pas compte expressément du rôle et de la contribution du secteur privé en ce qui concerne l'accès aux TCI et ne reflètent pas non plus l'esprit de la cible 18 ni l'accent mis par celle-ci sur le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé. Or, on ne dispose que de peu d'informations cohérentes touchant l'importance de ces partenariats, où que ce soit dans le monde. Toutefois, le mouvement généralisé de privatisation et de déréglementation du secteur des télécommunications et des TIC a eu tendance à rehausser le rôle joué par le secteur privé. La figure 26 illustre la participation du secteur privé aux investissements dans l'infrastructure des télécommunications. Le secteur privé a commencé à jouer un rôle prédominant dans les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, régions où, jadis, il occupait une place virtuellement inexistante dans les investissements et l'exploitation de l'infrastructure des TIC. Les partenariats entre les secteurs public et privé contribuent aussi à renforcer la capacité des habitants et des entreprises privées des pays en développement d'utiliser plus efficacement la technologie, y compris les programmes d'appui à l'éducation et à la formation professionnelle des jeunes des pays à faible revenu⁵.

Des marchés efficaces et concurrentiels sont indispensables si l'on veut élargir l'accès aux avantages des télécommunications modernes et des TIC. Il ressort des données de l'UIT que, à la fin de 2006, il existait un marché concurrentiel de la téléphonie cellulaire (voir la figure 27) dans 149 pays du monde, soit 78 % du total. Ce pourcentage est encore plus élevé dans le cas de l'Internet : des prestataires de services Internet se font concurrence dans 92 % des pays. Pour réduire les coûts, les gouvernements devront s'attaquer aux taxes qui frappent spécifiquement les services de téléphonie mobile et aux droits de licence élevés qui limitent l'accès aux technologies modernes et renchérissent leur utilisation. Des barrières commerciales et des obstacles aux investissements peuvent également entraver l'adoption de nouvelles technologies. Beaucoup de pays en développement risquent ainsi de saper leurs propres stratégies de promotion des TIC en imposant des droits de douane élevés sur le matériel et les services informatiques.

⁵ On peut citer comme exemples de ces types de partenariats l'Initiative des centres de formation à l'Internet, organisée en association entre l'Union internationale des télécommunications (UIT) et Cisco Systems, entre autres [<http://www.itu.int/ITU-D/hrd/itci/index.html> (site consulté le 19 juin 2008)]. Le Programme d'éducation des jeunes, par ailleurs, réalisé en partenariat avec l'UIT, offre une bourse d'études aux jeunes [http://www.itu.int/ITU-D/youth/yes/youth_education_scheme.html (site consulté le 19 juin 2008)].

Figure 26

Investissement dans les télécommunications à participation privée, en pourcentage du RNB, 2000 et 2006



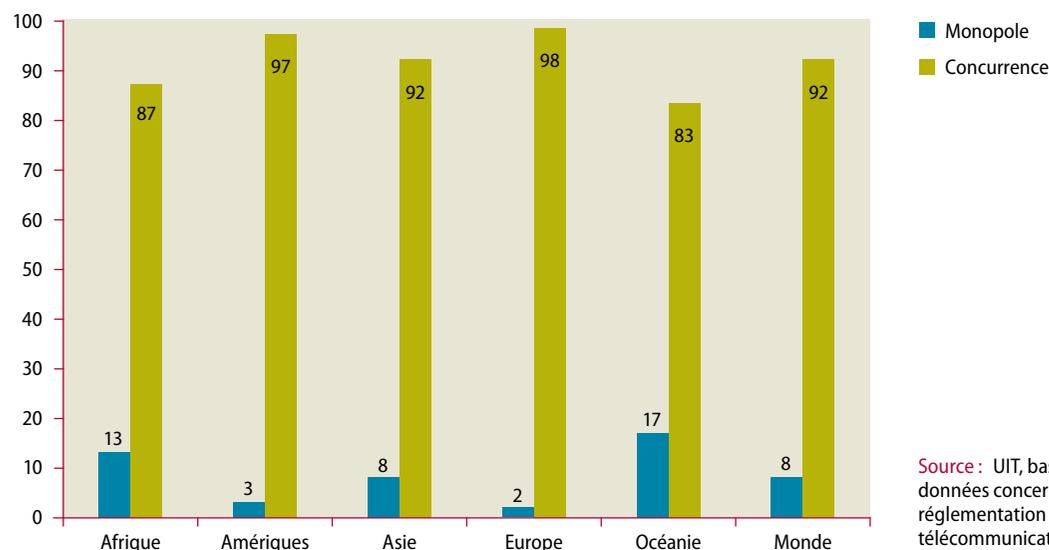
Source : DAES du Secrétariat de l'ONU, sur la base des World Development Indicators de la Banque mondiale.

Note : Les données se réfèrent aux investissements dans des projets d'infrastructure à participation privée dans le secteur des télécommunications qui, directement ou indirectement, desservent le public.

À l'heure actuelle, rares sont les incitations commerciales qui pourraient pousser le secteur privé à entreprendre des recherches au sujet de technologies qui peuvent être utiles pour les pauvres vivant dans les pays à faible revenu. Il importe par conséquent de créer de telles incitations et d'adopter des pratiques de nature à faciliter le transfert des technologies aux pays en développement et la création de capacités locales. Des idées comme « l'ordinateur portable à 100 dollars » ou « le téléphone africain à 20 dollars » ont débouché sur d'autres projets visant à mettre

Figure 27

Privatisation et concurrence, 2006/2007



Source : UIT, base de données concernant la réglementation mondiale des télécommunications.

des appareils informatiques bon marché à la disposition des pauvres sous différentes formes (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, téléphones cellulaires, assistants personnels numériques, etc.)⁶. De même, il faut que les entreprises privées tiennent compte des besoins des pays à faible revenu en adoptant des politiques de différenciation des prix de leurs services et de traitement différencié en ce qui concerne le paiement des droits de licence afin de faciliter une diffusion plus rapide des technologies modernes. On peut en citer comme exemples les prix différents que paient les lecteurs de certaines revues spécialisées dans les pays en développement et dans les pays développés et d'autres pratiques de discrimination positive semblables en ce qui concerne le prix des logiciels. Les partenaires mondiaux devraient encourager la généralisation de telles pratiques, celles-ci pouvant accélérer la diffusion des technologies indispensables au développement.

La nécessité de renforcer le partenariat mondial pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies

Il importe au plus haut point d'améliorer l'accès aux nouvelles technologies afin d'accélérer la réalisation des autres cibles visées par les divers objectifs du Millénaire pour le développement. À l'heure actuelle, le cadre constitué par ces objectifs ne comporte pas de cible quantitative définie en matière de technologies. Si l'accès à la téléphonie mobile et aux ordinateurs s'est considérablement élargi, la fracture numérique entre pays développés et pays en développement s'est élargie en raison des restrictions qui entravent l'accès aux types de technologies qui revêtent une importance critique à l'heure actuelle pour accroître la productivité, soutenir l'expansion économique et améliorer la prestation des services dans les domaines comme la santé, l'éducation et l'administration publique.

Les TIC doivent être considérées comme un moyen de promouvoir le développement plutôt que comme une fin en soi. Il faudra élaborer des indicateurs supplémentaires afin de mesurer l'impact des nouvelles technologies sur le développement socioéconomique dans le cadre constitué par les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il importe que le secteur privé s'implique dans le développement et la diffusion des TIC. Le secteur public n'en a pas moins un rôle important à jouer en appuyant la promotion de politiques transparentes, prévisibles et favorables à la concurrence et d'un cadre juridique et réglementaire adéquat de nature à encourager et à appuyer le secteur privé. Tout aussi important est le rôle qui revient aux gouvernements s'agissant d'élaborer des stratégies nationales de promotion des TIC et des règles de nature à garantir une gouvernance rationnelle du secteur. Pour assurer le développement, il faudra également mettre en place l'infrastructure de caractère général (y compris pour ce qui est d'élargir l'accès à des services de base comme l'électricité) qui est indispensable et accélérer la mise en valeur des ressources humaines pour pouvoir utiliser plus efficacement les technologies. Pour permettre aux citoyens de tirer efficacement parti des TIC, il pourra s'avérer nécessaire de mettre un accent plus marqué sur la préparation à l'informatique dans les programmes scolaires et la formation professionnelle.

6 Des exemples de ces initiatives peuvent être consultés à l'adresse : <http://www.infodev.org/en/Project.37.html>.

Au plan mondial, une plus grande souplesse dans l'interprétation des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce afin de pouvoir adapter la protection des droits d'auteur, des brevets et des dessins industriels aux besoins particuliers des pays ayant atteint des niveaux de développement différents pourrait contribuer à accélérer la diffusion des technologies indispensables au développement, comme cela a été le cas dans les pays développés aux premiers stades de leur industrialisation.

Les pays en développement, indépendamment de l'amélioration de l'accès aux TIC, doivent pouvoir compter sur un appui plus large sous forme d'un transfert des technologies et des applications disponibles dans des domaines clés, spécialement dans les domaines du développement agricole, de l'accès aux médicaments essentiels et de l'adaptation aux changements climatiques.

Les mesures à adopter pour faciliter l'accès aux technologies indispensables au développement devront notamment tendre à :

- Formuler en matière de TIC des stratégies nationales alignées sur les stratégies de développement de caractère plus général;
- Introduire une plus grande flexibilité dans les ADPIC pour accélérer le transfert de technologies aux pays en développement, notamment dans les domaines des sources d'énergie renouvelables et de l'adaptation aux changements climatiques;
- Intensifier les efforts visant à développer aussi bien l'infrastructure de base (comme la distribution d'électricité) que l'infrastructure d'appui aux TIC, surtout dans les pays à faible revenu;
- Offrir au secteur privé des incitations de nature à l'encourager à développer les technologies utiles pour les habitants des pays à faible revenu, y compris celles qui sont liées à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable et à l'adaptation aux changements climatiques;
- Généraliser les politiques de différenciation des prix afin de réduire le coût des technologies clés dans les pays en développement de sorte qu'elles deviennent accessibles pour tous.

<http://www.un.org/esa/policy/mdggap>



Publié par les Nations Unies

ISBN 978-92-1-200287-3

Numéro de vente : F.08.I.17

08-42641 — Août 2008 — 1 463